

Annexe D

GROUPE EDF

Comptes sociaux d'EDF SA
et rapport des Commissaires
aux comptes





Sommaire

États financiers	433	Note 12 Dotations aux provisions.....	455
Comptes de résultat	433	Note 13 Autres charges d'exploitation.....	455
Bilans	434	Note 14 Résultat financier.....	456
Tableaux de flux de trésorerie	436	Note 15 Résultat exceptionnel	457
Annexe aux comptes annuels.....	437	Note 16 Impôts sur les bénéfices.....	457
Note 1 Principes et méthodes comptables	437	16.1 GROUPE FISCAL	457
1.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE	437	16.2 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	458
1.2 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION	438	16.3 SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE OU LATENTE.....	458
1.3 CHIFFRE D'AFFAIRES	438	Note 17 Valeurs brutes des immobilisations	incorporelles et corporelles
1.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	438	459	
1.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	439	Note 18 Amortissements et provisions	des immobilisations incorporelles
1.6 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS À LONG TERME	440	et corporelles.....	460
1.7 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	440	Note 19 Immobilisations financières.....	461
1.8 STOCKS ET EN-COURS	441	19.1 VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	461
1.9 CRÉANCES D'EXPLOITATION ET TRÉSORERIE	442	19.2 FILIALES ET PARTICIPATIONS DÉTENUES À PLUS DE 50 %	462
1.10 COMPTES DE RÉGULARISATION	442	19.3 FILIALES ET PARTICIPATIONS DÉTENUES À MOINS DE 50 %	463
1.11 CONVERSIONS DES DETTES ET CRÉANCES EN DEVISES	443	19.4 PORTEFEUILLE DE TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ	DE PORTEFEUILLE (TIAP)
1.12 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	443	19.5 VARIATIONS DES ACTIONS PROPRES	464
1.13 COMPTES SPÉCIFIQUES DES CONCESSIONS.....	443	Note 20 Informations concernant	les entreprises liées.....
1.14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	444	20.1 RELATIONS AVEC LES FILIALES	465
1.15 PROVISIONS ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU PERSONNEL	445	20.2 RELATIONS AVEC L'ÉTAT ET LES SOCIÉTÉS PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT	465
1.16 INSTRUMENTS DÉRIVÉS.....	446	Note 21 Stocks et en-cours.....	466
1.17 CONTRATS DE MATIÈRES PREMIÈRES	446	Note 22 Créances	467
1.18 ACTIONS GRATUITES	447	Note 23 Valeurs mobilières de placement	468
Note 2 Évolutions réglementaires survenues	au cours de l'exercice ayant un impact	Note 24 Réconciliation de la trésorerie et	équivalents de trésorerie présentée
sur les comptes.....	447	dans le tableau de flux de trésorerie	469
Note 3 Événements et transactions significatifs	survenus au cours de l'exercice	Note 25 Écarts de conversion actif et passif	469
3.1 ALPIQ ET APPORTS DES DROITS DE TIRAGE EMOSSON.....	448	Note 26 Variation des capitaux propres	470
3.2 ÉMISSIONS OBLIGATAIRES.....	448	Note 27 Comptes spécifiques des concessions.....	471
3.3 BRITISH ENERGY.....	449	Note 28 Provisions pour risques	et passifs éventuels
3.4 ACOMPTE SUR DIVIDENDE ET MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL	449	471	
3.5 ACQUISITION DE CONSTELLATION ENERGY NUCLEAR GROUP	449	Note 29 Provisions pour aval du cycle nucléaire	et déconstruction.....
3.6 ACQUISITION DE SPE	450	29.1 PROVISIONS POUR AVAL DU CYCLE NUCLÉAIRE	472
3.7 ACCORDS EDF, ENBW, E.ON	450	29.2 PROVISIONS POUR DÉCONSTRUCTION ET POUR DERNIERS CŒURS	474
3.8 ANNULATION DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION	EUROPÉENNE DU 16 DÉCEMBRE 2003.....	29.3 SÉCURISATION DU FINANCEMENT DES OBLIGATIONS	DE LONG TERME.....
	450		475
Note 4 Chiffre d'affaires	451	Note 30 Avantages du personnel.....	476
Note 5 Subventions d'exploitation.....	451	30.1 PROVISIONS POUR AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	477
Note 6 Reprises sur amortissements	et provisions d'exploitation	30.2 PROVISIONS POUR AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	DU PERSONNEL EN ACTIVITÉ
452		30.3 HYPOTHÈSES ACTUARIELLES	478
Note 7 Autres produits d'exploitation	452	30.4 VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION	ET DES ACTIFS DE COUVERTURE.....
Note 8 Consommations de l'exercice	en provenance de tiers		479
453			
Note 9 Impôts, taxes et versements assimilés	453		
Note 10 Charges de personnel	454		
Note 11 Dotations aux amortissements.....	454		

Note 31	Provision pour renouvellement des immobilisations du domaine concédé.....	480
Note 32	Provisions pour autres charges.....	480
Note 33	Dettes	481
Note 34	Dettes financières	482
34.1	VENTILATION DES EMPRUNTS PAR DEVICES AVANT ET APRÈS SWAPS DE COUVERTURE	483
34.2	VENTILATION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX D'INTÉRÊT AVANT ET APRÈS SWAPS DE COUVERTURE	484
Note 35	Instruments financiers	485
35.1	INCIDENCE DES OPÉRATIONS DE GESTION FINANCIÈRE SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE	486
35.2	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	486
Note 36	Engagements hors bilan	487
36.1	ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS	487
36.2	ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS	488
36.3	AUTRES NATURES D'ENGAGEMENTS	489
Note 37	Environnement	490
37.1	QUOTAS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE	490
37.2	CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE	490
37.3	FONDS CARBONE	490
Note 38	Rémunération des mandataires sociaux	491
Note 39	Événements postérieurs à la clôture.....	491
39.1	ÉMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES	491

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros.

Comptes de résultat

(en millions d'euros)

	Notes	2009	2008
CHIFFRE D'AFFAIRES (1)	4	38 895	39 003
Production stockée		193	48
Production immobilisée		399	315
Subventions d'exploitation	5	2 672	1 874
Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation	6	3 711	5 592
Transferts de charges		185	101
Autres produits d'exploitation	7	897	1 034
I - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		46 952	47 967
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	8	30 156	31 060
Achats consommés de combustibles		2 820	2 457
Achats d'énergie		9 821	9 495
Autres achats consommés de biens		1 107	3 227
Achats de services		16 408	15 881
Impôts, taxes et versements assimilés	9	2 899	2 360
Sur rémunérations		116	110
Liés à l'énergie		1 301	882
Autres		1 482	1 368
Charges de personnel	10	5 290	5 095
Salaires et traitements		3 265	3 178
Charges sociales		2 025	1 917
Dotations d'exploitation		3 673	4 576
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11	1 861	1 742
Sur immobilisations : dotations aux provisions pour dépréciation	12	47	136
Sur actif circulant : dotations aux provisions pour dépréciation	12	159	122
Pour risques et charges : dotations aux provisions	12	1 606	2 576
Autres charges d'exploitation	13	1 008	1 444
II - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		43 026	44 535
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		3 926	3 432
Opérations en commun			
III - Bénéfice attribué ou perte transférée		1	11
IV - Perte supportée ou bénéfice transféré		6	2
Produits financiers			
Produits financiers de participations		715	1 572
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		814	644
Autres intérêts et produits assimilés		1 992	556
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 484	373
Gains de change réalisés		4 223	1 751
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		113	75
V - TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		10 341	4 971
Dotations financières aux amortissements et provisions		2 371	4 781
Intérêts et charges assimilés		3 769	1 520
Pertes de change réalisées		4 058	1 797
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		70	30
VI - TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		10 268	8 128
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	14	73	(3 157)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		3 994	284
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 668	365
Reprises sur provisions et transferts de charges		641	536
VII - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 309	901
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :		979	199
- Valeurs comptables des éléments immobiliers et financiers cédés		808	186
- Autres		171	13
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :		343	465
- Dotations aux provisions réglementées		186	264
- Dotations aux amortissements et autres provisions		157	201
VIII - TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 322	664
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	15	987	237
IX - Impôts sur les bénéfices	16	401	(346)
Total des produits (I + III + V + VII)		59 603	53 850
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX)		55 023	52 983
BÉNÉFICE OU PERTE		4 580	867

(1) Dont production en 2009 de biens à l'exportation pour 5 364 millions d'euros et de services à l'exportation pour 257 millions d'euros.

Bilans

	Notes	31/12/2009		31/12/2008	
		Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets	Montants nets
ACTIF (en millions d'euros)					
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	17, 18	938	230	708	790
Terrains		124	5	119	120
Constructions		9 025	5 888	3 137	3 191
Installations techniques, matériels et outillages industriels		55 564	37 562	18 002	18 222
Autres immobilisations corporelles		993	688	305	299
Sous-total Immobilisations corporelles du domaine propre	17, 18	65 706	44 143	21 563	21 832
Terrains		36	-	36	37
Constructions		8 410	5 184	3 226	3 299
Installations techniques, matériels et outillages industriels		2 849	1 451	1 398	1 344
Autres immobilisations corporelles		11	10	1	2
Sous-total Immobilisations corporelles du domaine concédé	17, 18	11 306	6 645	4 661	4 682
Travaux en cours		4 567	-	4 567	3 078
Avances et acomptes versés		1 066	-	1 066	739
Sous-total Immobilisations corporelles en cours	17	5 633	-	5 633	3 817
Immobilisations incorporelles en cours	17	739	-	739	500
Participations et créances rattachées		45 801	220	45 581	34 737
Titres immobilisés		12 059	835	11 224	8 252
Prêts et autres immobilisations financières		9 213	6	9 207	7 428
Sous-total Immobilisations financières	19, 22	67 073	1 061	66 012	50 417
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISÉ		151 395	52 079	99 316	82 038
Actif circulant					
Matières premières		7 158	12	7 146	6 804
Autres approvisionnements		737	160	577	468
En-cours de production et autres stocks		16	-	16	25
Sous-total Stocks et en-cours	21	7 911	172	7 739	7 297
Avances et acomptes versés sur commandes	22	473	-	473	629
Créances clients et comptes rattachés		11 266	228	11 038	11 248
Autres créances d'exploitation		6 093	5	6 088	5 925
Sous-total Créances d'exploitation		17 359	233	17 126	17 173
Valeurs mobilières de placement	23, 24	5 271	10	5 261	7 667
Instruments de trésorerie	22	1 185	-	1 185	399
Disponibilités	24	2 206	-	2 206	586
Charges constatées d'avance	22	565	-	565	812
Sous-total Autres éléments actif circulant		9 227	10	9 217	9 464
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT		34 970	415	34 555	34 563
Comptes de régularisation					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)		129	-	129	28
Primes de remboursement des obligations (IV)		204	39	165	55
Écarts de conversion – Actif (V)	25	66	-	66	513
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		186 764	52 533	134 231	117 197

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Fonds propres			
Capital		924	911
Primes liées au capital social			
Primes d'émission		7 033	6 110
Primes de fusion		25	25
Écarts de réévaluation			
Réserve spéciale – Loi du 28/12/1959		631	631
Réserve réglementée – Loi du 29/12/1976		16	16
Réserves réglementées			
Réserve légale		91	91
Report à nouveau		5 450	6 913
Résultat de l'exercice		4 580	867
Acomptes sur dividendes		(1 002)	(1 166)
Subventions d'investissement reçues		86	55
Provisions réglementées			
Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30/12/1977)		17	18
Amortissements dérogatoires		6 910	7 089
Sous-total Capitaux propres	26	24 761	21 560
Comptes spécifiques des concessions	27	1 967	2 038
TOTAL I - FONDS PROPRES		26 728	23 598
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	28	294	778
Provisions pour charges			
Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	31	219	202
Aval du cycle nucléaire	29	15 030	14 711
Déconstruction et derniers cœurs	29	12 958	12 469
Avantages au personnel	30	9 695	9 518
Autres charges	32	1 347	2 352
TOTAL II - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		39 543	40 030
Dettes			
Emprunts obligataires et autres emprunts ⁽¹⁾		32 902	20 552
Avances sur consommation reçues		149	158
Autres dettes		1 324	914
Sous-total Dettes financières ⁽²⁾	33, 34	34 375	21 624
Avances et acomptes reçus	33	4 281	3 765
Fournisseurs et comptes rattachés		9 645	10 226
Dettes fiscales et sociales		5 041	4 999
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 498	1 448
Autres dettes		8 221	7 056
Sous-total Dettes d'exploitation, d'investissement et divers	33	24 405	23 729
Instruments de trésorerie	33	1 314	438
Produits constatés d'avance	33	3 400	3 796
TOTAL III - DETTES ⁽³⁾		67 775	53 352
Comptes de régularisation			
Écarts de conversion – Passif (IV)	25	185	217
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		134 231	117 197

(1) Dont en euros : 22 305 millions d'euros et en devises : 10 597 millions d'euros.

(2) Dont soldes créditeurs de banques : 16 millions d'euros.

(3) Dont dettes à plus d'un an : 34 145 millions d'euros.

Tableaux de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2009	2008
Opérations d'exploitation		
Résultat avant impôt	4 981	521
Amortissements et provisions	(522)	3 294
Plus- ou moins-values de cessions	(649)	(139)
Élimination des produits et charges financières	83	(1 206)
Variation du besoin en fonds de roulement	(726)	664
Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation	3 167	3 134
Frais financiers nets décaissés dont dividendes reçus	196	2 142
Impôts sur le résultat payés	573	(952)
Flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles	(A)	3 936
Opérations d'investissements		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 529)	(2 492)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	55	76
Variation d'actifs financiers	(10 994)	(6 307)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(B)	(14 468)
Opérations de financement		
Émissions d'emprunts et conventions de placements	25 570	10 324
Remboursements d'emprunts et conventions de placements	(13 369)	(2 264)
Dividendes versés	(1 228)	(2 437)
Participations reçues sur les ouvrages en concession	13	15
Subventions d'investissement reçues	41	16
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(C)	11 027
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(A) + (B) + (C)	495
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture*	360	(807)
Incidence des variations de change	7	(98)
Produits financiers nets sur disponibilités et équivalents	33	10
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE*	895	360

* Les postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture et à la clôture » ne comprennent pas les OPCVM, ni les Titres de Créances Négociables (TCN) supérieurs à trois mois. La réconciliation de la trésorerie à l'ouverture et à la clôture avec les postes de bilan est présentée dans la note 24.

Annexe aux comptes annuels

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE SA (EDF), maison mère du groupe EDF, exerce des activités de production et de commercialisation d'électricité et de gaz. EDF porte également l'ensemble des activités des Systèmes Énergétiques Insulaires (SEI : Corse et départements d'Outre-Mer).

Note Principes et méthodes comptables

1	1.1 Référentiel comptable	437
	1.2 Estimations de la Direction	438
	1.3 Chiffre d'affaires	438
	1.4 Immobilisations incorporelles	438
	1.5 Immobilisations corporelles	439
	1.6 Dépréciation des actifs à long terme	440
	1.7 Immobilisations financières	440
	1.8 Stocks et en-cours	441
	1.9 Créances d'exploitation et trésorerie	442
	1.10 Comptes de régularisation	442
	1.11 Conversions des dettes et créances en devises	443
	1.12 Provisions réglementées	443
	1.13 Comptes spécifiques des concessions	443
	1.14 Provisions pour risques et charges	444
	1.15 Provisions et engagements en faveur du personnel	445
	1.16 Instruments dérivés	446
	1.17 Contrats de matières premières	446
	1.18 Actions gratuites	447

1.1 Référentiel comptable

EDF présente ses comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 et complétés des règlements subséquents.

1.2

Estimations de la Direction

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et charges de l'exercice ainsi que pour l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles EDF a recours à des estimations et jugements sont l'évaluation des provisions nucléaires, des engagements de retraites et autres avantages du personnel à long terme et postérieurs à l'emploi ainsi que l'évaluation des quantités d'énergie livrées non relevées non facturées.

1.3

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement par des produits issus de la vente d'énergie et des prestations de services. Ces dernières incluent principalement des prestations d'acheminement sur le réseau de distribution d'énergie achetées auprès de la filiale ERDF et refacturées aux clients finals.

EDF constate les ventes quand :

- l'existence d'un contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu (ou la prestation de service est achevée) ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- et le caractère recouvrable des créances est probable.

La livraison a lieu quand les risques et avantages associés à la propriété sont transférés à l'acheteur.

Les quantités d'énergie livrées aux clients d'EDF non relevées non facturées en fin de période sont déterminées à partir des quantités consommées par les sites du responsable d'équilibre EDF, diminuées des quantités facturées et après prise en compte des pertes évaluées selon une méthode statistique présentée à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). La valorisation de ces quantités est calculée sur la base d'un prix moyen déterminé par référence à l'énergie facturée du dernier mois.

Les prestations de services ou fournitures de biens sont traitées en utilisant le principe de la méthode à l'avancement pour les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice.

Les opérations de vente d'énergie à EDF Trading, société du Groupe en charge de l'activité négoce, sont comptabilisées pour leur valeur contractuelle.

1.4

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels, de concessions, brevets et droits similaires, de droits d'exploitation, de frais de développement, de réservation de capacité de stockage, et de quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

Une immobilisation incorporelle résultant du développement d'un projet est comptabilisée en immobilisation lorsque l'entreprise peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;

- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

En application de l'ordonnance n° 2004-330 du 14 avril 2004, l'État affecte aux exploitants depuis le 1^{er} janvier 2005, pour une période déterminée, une quantité fixe de quotas représentatifs d'une tonne d'équivalent dioxyde de carbone.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont enregistrés, conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2004-C du 23 mars 2004, en immobilisations incorporelles à la valeur du marché constatée à la date d'inscription des quotas dans le fichier SERINGAS géré par la Caisse de Dépôts et Consignations. La contrepartie au passif du bilan est un compte de régularisation spécifique figurant dans la rubrique « Autres dettes ».

Les immobilisations incorporelles à l'exclusion des quotas d'émission de gaz à effet de serre sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, que ces immobilisations soient générées en interne ou acquises.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, inscrites à l'actif du bilan, sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production ou à leur valeur réévaluée, diminué du cumul des amortissements et des provisions pour dépréciation :

- la valeur d'entrée à l'actif est égale au coût réel d'achat ou à un coût de production qui comprend, outre les facturations de tiers, les moyens propres engagés directement par l'entreprise ;
- la valeur réévaluée a été déterminée conformément à la loi du 28 décembre 1959 pour les immobilisations mises en service antérieurement au 1^{er} janvier 1960, et en application des textes législatifs et réglementaires pour les ouvrages entrés à l'actif avant le 1^{er} janvier 1977.

Le coût des installations réalisées en interne comprend tous les coûts de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts de production incorporables à la construction de l'actif.

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs, confirmé par le règlement du Comité d'urgence n° 2005-H, des actifs ont été comptabilisés en contrepartie des provisions constituées au titre d'obligations liées à la déconstruction des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flamme d'une part, et de la provision pour derniers cœurs d'autre part.

À la date de mise en service, ces actifs, classés en immobilisations corporelles, sont évalués et valorisés aux mêmes conditions que la provision dont ils sont la contrepartie.

Ils sont amortis selon la durée de vie et le mode d'amortissement des installations auxquelles ils sont associés.

Aucun actif n'a été comptabilisé lorsque l'obligation est rattachée à une installation totalement amortie.

Les coûts d'emprunt des capitaux utilisés pour financer les installations ainsi que les dépenses de pré-exploitation sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations corporelles d'EDF sont constituées de biens propres d'une part et de biens concédés d'autre part.

1.5.1 Domaine propre

Les immobilisations du domaine propre sont essentiellement constituées des installations nucléaires.

Dans le cas spécifique des centrales nucléaires en service, sont inclus dans la valeur de ces immobilisations :

- le coût actualisé de la déconstruction des installations ;

- le coût actualisé du dernier cœur de combustible, comprenant la dépréciation du stock résiduel de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif de la production, le coût du retraitement de ce combustible, et le coût d'évacuation et de stockage des déchets de ces opérations.

Les pièces de sécurité stratégiques des installations nucléaires constituent des immobilisations corporelles. Elles sont amorties selon la durée de vie résiduelle de la dernière tranche du palier auquel ces pièces sont destinées.

Une perte de valeur est constatée au titre des centrales thermiques à flamme mises en réserve d'exploitation pour lesquelles il existe une faible probabilité de remise en service.

1.5.2 Domaine concédé

EDF est concessionnaire de deux types de concessions de service public :

- concessions de distribution publique, dont les concédants sont les collectivités locales (communes ou syndicats de communes) ;
- concessions de Forces Hydrauliques, ayant pour concédant l'État.

1.5.2.1 CONCESSIONS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

EDF est concessionnaire des réseaux de distribution publique insulaires (Corse, DOM).

Le traitement comptable des concessions repose sur les contrats de concession et particulièrement sur leurs clauses spécifiques. Les contrats de concession relèvent généralement d'un cahier des charges type des concessions de 1992 négocié avec la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) et approuvé par les pouvoirs publics.

Les biens concédés sont inscrits en immobilisations corporelles du domaine concédé à l'actif du bilan, quelle que soit l'origine du financement. La contrepartie des biens remis gratuitement par les concédants figure au passif du bilan.

Ces immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Elles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

1.5.2.2 CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES

Les contrats de concession de Forces Hydrauliques relèvent d'un cahier des charges type approuvé par décret.

Les immobilisations affectées au service de la concession comprennent les ouvrages de production hydraulique (barrages, conduites, turbines...), et pour les concessions renouvelées récemment, les ouvrages de production et d'évacuation d'électricité (alternateurs...).

Les biens concédés sont inscrits en immobilisations corporelles du domaine concédé. Ces immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Elles sont amorties sur leur durée d'utilité qui correspond en général à la durée des concessions.

Les immobilisations concédées donnent lieu à un complément d'amortissement de caducité qui vient compléter l'amortissement industriel pour

les biens dont la date de fin de vie technique est postérieure à la date de fin de concession et qui sont remis gratuitement en fin de concession.

1.5.3 Modes et durées d'amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Pour les principaux ouvrages, les durées d'utilité estimées pour la détermination de l'amortissement industriel sont les suivantes :

• Barrages hydroélectriques :	75 ans
• Matériel électromécanique des usines hydroélectriques :	50 ans
• Centrales thermiques à flamme :	30 à 45 ans
• Installations de production nucléaire :	40 ans
• Installations de distribution (lignes, postes de transformation) :	20 à 45 ans

1.6

Dépréciation des actifs à long terme

EDF apprécie à chaque clôture des comptes et à chaque arrêté intermédiaire s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué :

- EDF mesure les éventuelles dépréciations des actifs long terme par comparaison entre la valeur comptable de ces actifs, le cas échéant regroupés au sein de groupes d'actifs, et leur valeur recouvrable généralement calculée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ;

- les taux d'actualisation retenus pour ces besoins s'appuient sur le coût moyen pondéré du capital de chacun des actifs ou groupes d'actifs concernés ;
- les flux de trésorerie futurs sont établis sur la base des plans à moyen terme.

Ce test de dépréciation repose sur des plans d'affaires et des hypothèses validés par la Direction.

1.7

Immobilisations financières

1.7.1 Titres de participation et titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition réévalué le cas échéant, pour les titres entrés en portefeuille avant le 1^{er} janvier 1977, en substituant aux valeurs historiques les valeurs vénales à fin 1976 lorsque celles-ci étaient supérieures aux premières.

Les plus- ou moins-values de cession des titres immobilisés et titres de participation sont évaluées sur la base de la méthode « Premier entré, premier sorti ».

Selon les dispositions de l'avis n° 2007C du 15 juin 2007 du Comité d'urgence, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de participation immobilisés sont rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation. Les titres concernés relèvent

de l'article 39.1.5 du Code général des impôts. Pour les autres titres immobilisés, ces frais sont comptabilisés en charges. L'étalement fiscal des frais d'acquisition est comptabilisé dans un compte d'amortissements dérogatoires.

Lorsque la valeur comptable des titres de participation et des titres immobilisés est supérieure à la valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité des titres cotés des entités non consolidées est déterminée sur la base du cours de bourse.

Pour les titres non cotés et les titres cotés des sociétés consolidées par le groupe EDF, la valeur d'utilité est déterminée à partir des capitaux propres ou des actifs nets consolidés corrigés prenant en compte, le cas échéant, des éléments d'évaluation à dire d'experts et des informations connues depuis la clôture du dernier exercice.

1.7.2 Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille

EDF a constitué deux portefeuilles de Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) :

- le premier est composé d'actifs financiers dédiés, destinés à participer au financement des opérations de fin de cycle nucléaire provisionnées au passif du bilan. Ces actifs sont isolés de la gestion des autres actifs ou placements financiers eu égard à leur objectif. Ils sont composés de titres obligataires, d'actions, d'OPVCM et de fonds dits réservés, constitués par EDF pour son usage exclusif ;
- le second est constitué de titres acquis pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante et sans intervenir dans la gestion des sociétés dont les titres sont détenus.

Par ailleurs, sont également classées en titres immobilisés les actions propres achetées dans le cadre de la couverture d'obligations liées à des titres de créance donnant accès au capital, d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, d'une opération de croissance externe ou d'une réduction de capital, en application de l'avis n° 98-D du 17 décembre 1998 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Les actions sont enregistrées pour leur coût d'acquisition. En application du règlement 99-03 du CRC et de l'avis n° 2005-J du 6 décembre 2005 du Comité d'urgence, les droits de mutations, les honoraires, les commissions, les frais d'actes et les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges, conformément à l'option retenue pour les autres titres immobilisés et les titres de placement.

Les TIAP (actions et obligations) sont comptabilisés au coût historique. À la clôture, si la valeur d'inventaire d'un titre est inférieure au coût d'entrée, une moins-value latente est intégralement provisionnée sans compensation avec les gains potentiels sur les autres titres. Pour les titres cotés, la valeur d'inventaire est appréciée individuellement en tenant compte du cours de bourse. Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est appréciée individuellement en tenant compte notamment des perspectives d'évolution de l'entreprise dont les titres sont détenus.

1.7.3 Autres immobilisations financières

Dans le cadre des activités du Groupe, EDF est amenée à accorder des prêts en devises à ses filiales. Afin de réduire son exposition au risque de change, le Groupe finance ces prêts principalement par des émissions courts termes au travers de papiers commerciaux en devises et en euros complétées par un recours à des instruments dérivés de change.

1.8 Stocks et en-cours

Le coût d'entrée des stocks comprend les coûts directs de matières (prenant en compte les effets de couverture), les coûts de main-d'œuvre ainsi que les dépenses qui ont été encourues pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les stocks sont ensuite évalués en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

1.8.1 Matières et combustibles nucléaires

Les stocks de matières et de combustibles nucléaires sont constitués de matières fissiles aux différents stades d'élaboration et du combustible en réacteur et en magasin. Le cycle de fabrication des combustibles nucléaires est supérieur à un an.

Les matières et combustibles nucléaires ainsi que les en-cours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main-d'œuvre ainsi que les prestations sous-traitées (fluoration, enrichissement...).

Le coût des stocks pour les combustibles engagés en réacteur et non encore irradiés comprend les charges pour gestion du combustible usé et pour gestion à long terme des déchets radioactifs, qui trouvent leur contrepartie dans les provisions concernées.

Les charges financières engendrées par le financement du stock des combustibles nucléaires sont enregistrées en charges de période.

Les stocks de combustibles nucléaires sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication d'assemblages).

EDF ne valorise pas l'uranium issu du retraitement, compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de combustibles nucléaires sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit. Ces quantités sont valorisées au coût moyen pondéré du stock. L'épuisement prévisionnel des quantités donne lieu périodiquement à correction du stock sur la base de mesures neutroniques.

1.8.2 Autres combustibles

Les stocks « Autres combustibles » sont constitués de matières fossiles nécessaires à l'exploitation des centrales thermiques à flamme.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes.

1.8.3 Matières et matériel d'exploitation

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Les coûts d'achat directs et indirects sont inclus dans le coût d'entrée.

Les provisions constituées pour les pièces de rechange approvisionnées dans le cadre d'un programme de maintenance dépendent du taux de rotation de ces pièces et de la durée de vie des unités de production.

Les pièces de rechange de sécurité utilisées pour les centrales nucléaires nécessitant des délais, des exigences de fabrication et des conditions d'utilisation spécifiques sont enregistrées en immobilisations corporelles.

1.8.4 Gaz destiné au négoce

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré en incluant les coûts d'achats directs et indirects, notamment le coût de transport.

La dépréciation du stock est déterminée en fonction de la valeur de réalisation nette soit le prix de vente futur.

1.9

Créances d'exploitation et trésorerie

1.9.1 Créances d'exploitation

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale.

Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Une provision pour charges afférentes à l'énergie non relevée et non facturée est constituée pour faire face aux dépenses restant à engager.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances, basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée statistiquement ou au cas par cas selon la typologie de créances, est inférieure à leur valeur comptable. Le risque associé aux créances douteuses est apprécié individuellement.

1.9.2 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Elles sont évaluées à la clôture à leur valeur d'utilité.

En ce qui concerne les valeurs cotées, la valeur d'utilité correspond au cours de bourse de fin d'exercice. La valeur d'inventaire pour les titres non cotés correspond à la valeur probable de négociation des titres, appréciée en tenant compte des perspectives d'évolution de l'entreprise.

Les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains potentiels non comptabilisés.

Les plus- ou moins-values de cession des valeurs mobilières de placement sont évaluées sur la base de la méthode « Premier entré, premier sorti ».

Les actions propres achetées dans le cadre d'une attribution aux salariés et affectées à un plan sont également comptabilisées en valeurs mobilières de placement. À compter de la date de mise en œuvre de l'avis n° 2008-17 du 6 novembre 2008 du Conseil National de la Comptabilité, ces titres ne sont plus dépréciés en fonction de leur valeur de marché.

1.10

Comptes de régularisation

Les primes de remboursement sont amorties linéairement sur la durée de chaque emprunt (ou de chaque tranche d'emprunt en cas d'emprunt multi-échéances).

Les commissions et frais externes supportés par EDF à l'occasion de l'émission d'emprunts font l'objet d'un étalement linéaire sur la durée de vie des emprunts.

1.11

Conversions des dettes et créances en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours du change de fin d'exercice. L'écart de conversion dégagé est inscrit au bilan sous une rubrique spéciale « Écarts de conversion actif ou passif ».

Les pertes latentes de change sur emprunts en devises non couverts pour leur risque de change sont provisionnées en totalité. Les gains latents ne sont pas enregistrés en compte de résultat.

Les écarts de conversion sur les *swaps* adossés aux emprunts sont enregistrés sous cette rubrique en contrepartie du poste « Instruments de trésorerie ».

1.12

Provisions réglementées

Sont notamment enregistrés sous cette rubrique :

- les amortissements dérogatoires des installations de production et de distribution calculés selon le mode dégressif ;
- les amortissements accélérés des installations de désulfuration des cheminées des centrales thermiques à flamme ;
- les amortissements dérogatoires des logiciels créés par la Société.

1.13

Comptes spécifiques des concessions

Ces passifs sont relatifs aux concessions de distribution publique d'électricité de SEI et aux concessions des Forces Hydrauliques.

CONSTATATIONS DES PASSIFS SPÉCIFIQUES DES CONCESSIONS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

Ces passifs sont représentatifs des obligations contractuelles des cahiers des charges des concessions et sont annuellement présentés aux concédants :

- droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages – valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire ;
- droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers sont constitués des rubriques suivantes :
 - l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant,

- la provision pour renouvellement, assise en général sur la différence entre la valeur de renouvellement à la date d'arrêt des comptes et la valeur d'origine, pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession. Les dotations annuelles à la provision correspondent à l'écart entre la valeur de remplacement ré-appréciée chaque année en date de clôture et la valeur d'origine, diminué des provisions déjà constituées, le net étant amorti sur la durée d'utilité résiduelle des biens. Cette provision est comptabilisée en provision pour charges.

Lors du renouvellement des biens, la provision et l'amortissement du financement du concédant constitués au titre du bien remplacé sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, étant considérés comme un financement du concédant sur le nouveau bien. L'excédent éventuel de provision est repris en résultat.

Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc au remplacement effectif du bien, sans sortie de trésorerie au bénéfice du concédant, en droit du concédant sur les biens existants.

L'évaluation des passifs des concessions est soumise à des aléas de coûts et de décaissements.

CONSTATATION DES PASSIFS SPÉCIFIQUES DES CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES

Ces passifs sont constitués :

- de la contre-valeur des remises gratuites et des participations reçues ;
- des écarts de réévaluation correspondant aux réévaluations des biens effectuées en application des textes législatifs, pour les biens mis en service avant le 1^{er} janvier 1959 et ceux mis en service avant le 1^{er} janvier 1977 ;
- et depuis le 1^{er} janvier 2009 (mise en œuvre du décret d'application n° 2008-1009 du 26 septembre 2008 – cf. note 2.1), d'un amortissement de caducité pour les biens dont la date de fin de vie technique est postérieure

à la date de fin de concession et qui sont remis gratuitement en fin de concession (cf. notes 1.2 et 2.1), complétant l'amortissement industriel et calculé sur une assiette correspondant à la valeur nette comptable des biens en fin de concession pour la quote-part financée par le concessionnaire.

L'écart net de réévaluation correspondant à la réévaluation 1976 fait l'objet d'une reprise au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des biens.

Les contre-valeurs des remises gratuites et des participations reçues sont reprises au compte de résultat sur la durée de vie des biens.

1.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par l'entreprise pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par l'entreprise, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Les éventuels changements d'estimations des provisions à long terme sont enregistrés conformément aux règlements CRC n° 2000-06 et Comité d'urgence n° 2005-H.

Les profits résultant de la sortie attendue d'actifs ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des provisions, même si les sorties d'actifs sont étroitement liées aux événements ayant donné lieu aux provisions.

Lorsqu'il est attendu que tout ou partie de la dépense nécessaire à l'extinction d'une obligation, qui a fait l'objet d'une provision, sera remboursé par une autre partie, la créance est comptabilisée si et seulement si l'entreprise a la quasi-certitude de recevoir le remboursement.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée en annexe en tant que passif éventuel, à moins que la probabilité de sortie de ressources ne soit faible. Les actifs et passifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Les provisions pour risques et charges sont notamment destinées à couvrir :

- les pertes latentes de change ;
- les charges afférentes à l'énergie non relevée et non facturée pour faire face aux dépenses restant à engager ;

- les pertes futures relatives à des contrats pluriannuels d'achat et de vente d'énergie électrique ou de gaz :
 - les pertes sur contrats d'achat d'énergie évaluées en comparant le coût d'achat aux conditions contractuelles et le prix prévisionnel de l'électricité sur le marché européen,
 - les pertes sur contrats de vente d'énergie électrique évaluées en comparant les recettes estimées selon les conditions contractuelles avec le coût de production de l'énergie à livrer calculé par référence au coût de production nucléaire,
 - les pertes sur contrats de vente de gaz évaluées en comparant les recettes estimées selon les conditions contractuelles avec le coût d'approvisionnement ;
- les dépenses de renouvellement des immobilisations en concessions relatives à la distribution ;
- les dépenses d'aval du cycle nucléaire : des provisions pour gestion du combustible usé et pour gestion à long terme des déchets radioactifs sont constituées pour l'ensemble du combustible. La provision porte sur la totalité du combustible engagé dans les réacteurs, quel que soit leur degré d'irradiation ; la provision couvre également les charges de gestion des déchets radioactifs issus de la déconstruction des centrales nucléaires ;
- les charges liées à la déconstruction des centrales et les pertes relatives au combustible en réacteur au moment de l'arrêt de ce dernier (provision pour derniers cœurs) ;
- les coûts des révisions décennales des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flamme.

Les provisions constituées pour dépenses d'aval du cycle nucléaire, pour charges liées à la déconstruction des centrales et aux derniers cœurs, pour pertes futures relatives à des contrats pluriannuels d'achat et de vente d'énergie, sont estimées en appliquant aux montants des décaissements prévus un indice d'inflation prévisionnel à long terme, et sont actualisées à partir des taux représentant la meilleure estimation d'un taux de rendement à long terme sur les marchés obligataires.

Le taux d'inflation et le taux d'actualisation sont déterminés à partir des paramètres économiques spécifiques à la France.

Le taux est déterminé sur des séries longues d'un échantillon d'emprunts obligataires et tient compte du fait qu'une partie des dépenses pour lesquelles sont constituées ces provisions seront décaissées sur des horizons de temps qui excèdent largement la durée des instruments couramment traités sur les marchés financiers.

L'effet d'actualisation, généré à chaque arrêté pour refléter l'écoulement du temps, est comptabilisé en charges financières.

L'effet des changements d'estimation des provisions à long terme dont la contrepartie a été initialement enregistrée à l'actif, qu'ils soient liés à un changement de calendrier, de taux d'actualisation, d'estimation des dépenses ou d'évolutions technologiques, est imputé sur l'actif de contrepartie et au-delà sur l'actif de référence sous-jacent (centrale).

1.15

Provisions et engagements en faveur du personnel

Suivant la réglementation statutaire relative à la branche des Industries Électriques et Gazières (IEG), les agents d'EDF bénéficient d'avantages pendant leur période d'activité et d'inactivité.

1.15.1 Engagements concernant les retraites et les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements d'EDF en matière de retraites tels qu'ils résultent du régime spécial de retraites des IEG et les avantages postérieurs à l'emploi sont décrits dans la note « Avantages du Personnel » de l'annexe pour chacun de ces engagements.

1.15.2 Engagements concernant les autres avantages à long terme

Ces avantages concernant les salariés en activité d'EDF relevant du régime des IEG sont accordés selon la réglementation statutaire des Industries Électriques et Gazières. Ils sont décrits dans la note « Avantages du Personnel » de l'annexe.

1.15.3 Modes de calcul et comptabilisation des engagements liés au personnel

En application de l'avis n° 2000-A du Comité d'urgence du CNC publié le 6 juillet 2000 et de l'article 335.1 alinéa 2 du Plan Comptable Général, EDF a opté au 1^{er} janvier 2005, pour la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel.

L'intégralité des engagements fait l'objet d'évaluations actuarielles, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraites, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

Ainsi pour les retraites et les autres avantages postérieurs à l'emploi, cette méthode d'évaluation tient compte en particulier des données suivantes, conformément à la recommandation n° 2003-R01 du CNC :

- les salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaire projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et de l'évolution estimée du niveau de retraites ;
- l'âge de départ en retraite déterminé en fonction des dispositions applicables (service actif, nombre d'enfants, et prenant en compte l'allongement de la durée de cotisation des agents nécessaire pour ouvrir droit à pension à taux plein) ;
- les effectifs prévisionnels de retraités déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et des tables de mortalité ;
- les reversions de pensions dont l'évaluation associe la probabilité de survie de l'agent et de son conjoint, et le taux de matrimonialité relevé sur la population des agents des IEG ;
- un taux d'actualisation nominal, fonction de la durée des engagements. En cohérence avec la constitution des provisions enregistrées dans les comptes consolidés du groupe EDF, le taux d'actualisation nominal retenu a été de 5 % au 1^{er} janvier 2004.

Le montant de la provision tient compte de la valeur des actifs destinés à couvrir certains engagements, qui vient en minoration de l'évaluation des engagements ainsi déterminée.

Suivant la possibilité offerte par la réglementation comptable :

- pour la comptabilisation des engagements de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus haut des engagements et des actifs du régime (corridor) sont constatés en résultat sur la durée moyenne résiduelle de travail des salariés au sein de l'entreprise ;
- pour les autres avantages à long terme, la provision est constituée selon une méthode d'évaluation simplifiée. Ainsi, si une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées est nécessaire, les écarts actuariels sans application de la règle du corridor ainsi que l'ensemble du coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans la provision.

La charge comptabilisée au titre des engagements envers le personnel intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition des droits supplémentaires, ainsi qu'à l'actualisation financière des droits existants ;
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs de couverture ;
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement des écarts actuariels positifs ou négatifs.

Les droits acquis au cours de l'exercice sont comptabilisés en dotation aux provisions et les charges d'actualisation sont enregistrées en résultat financier.

1.16 Instruments dérivés

1.16.1 Instruments de change court terme

Les instruments dérivés court terme sont constitués :

- d'options de change ;
- de swaps de change ;
- de contrats de change à terme.

Pour les instruments qualifiés de couverture, les gains et pertes impactent le compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des charges et produits de l'élément couvert.

Sont concernés par ce traitement comptable les swaps de change en couverture des approvisionnements de combustible libellés en devises.

Les instruments non qualifiés de couverture sont évalués comme suit :

- les instruments dérivés négociés sur les marchés organisés ou assimilables à un marché organisé sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. La perte ou le gain de change latent est enregistré dans le résultat financier ;
- pour les instruments dérivés négociés sur un marché de gré à gré, une provision est constatée pour les pertes latentes. Les gains latents ne sont pas pris en compte ;
- les primes payées ou encaissées sur les options de change sont rapportées au résultat lors du dénouement des transactions.

Les instruments en vie à la date de clôture sont inscrits dans les engagements hors bilan financiers pour la valeur nominale des contrats.

1.16.2 Instruments de taux et de change long terme

L'un des principaux objectifs du cadre de gestion financière est de minimiser l'impact des risques de change et de taux sur les capitaux propres et le résultat. En matière de risque de change, l'endettement des entités (mère ou filiales) est réalisé dans leur devise locale. En cas d'opérations dans une devise différente de celle de l'entité, une couverture actif/passif est mise en place chaque fois que cela est possible.

Les instruments long terme sont constitués de swaps de taux et de swaps de devises.

Les dérivés affectés à une relation de couverture corrigent le résultat de change et la charge d'intérêts de la dette. Si le risque de change est totalement couvert, aucune provision n'est enregistrée. S'il n'est que partiellement couvert, la perte latente de change non couverte est provisionnée en totalité.

En l'absence de mise en place d'une relation de couverture :

- les instruments dérivés négociés sur les marchés organisés ou assimilables à un marché organisé sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. La perte ou le gain de change latent est enregistré dans le résultat financier ;
- pour les instruments dérivés négociés sur un marché de gré à gré, une provision est constatée pour les pertes latentes. Les gains latents ne sont pas pris en compte.

Les instruments en vie à la date de clôture sont inscrits dans les engagements hors bilan financiers pour la valeur nominale des contrats.

1.17 Contrats de matières premières

Les instruments financiers à terme sur matières premières sont négociés dans une optique de couverture. Les gains et pertes réalisés sur ces opérations sont reconnus en chiffre d'affaires ou en coût d'achats d'énergie, selon la nature des éléments couverts.

1.18 Actions gratuites

Dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites aux salariés, une provision pour risques et charges, représentative de l'obligation de livrer les actions, est constituée en fonction des services déjà rendus par le salarié. Elle est évaluée sur la base :

- de l'estimation du nombre d'actions à remettre aux salariés ;
- du prix d'acquisition des actions déjà acquises, déduction faite de la dépréciation de ces actions éventuellement constatée ;

- du cours de bourse des actions restant à acquérir ou du cours d'achat à terme augmenté de la prime si l'entreprise est couverte par des achats d'options d'achat d'actions propres.

La constitution de cette provision est réévaluée à chaque arrêté précédant la livraison des actions. Cette provision est reprise lors de la livraison des actions aux salariés.

Note 2 Évolutions réglementaires survenues au cours de l'exercice ayant un impact sur les comptes

Concessions de Forces Hydrauliques

L'article 7 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a supprimé le droit de préférence au concessionnaire sortant, institué par la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique.

L'article 33 de la loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006, prévoit au profit du concessionnaire sortant le principe d'une indemnisation de la part non amortie de ses investissements réalisés durant la deuxième moitié du contrat, sans que cette durée puisse être inférieure à 10 ans, et à l'exclusion de ceux qui auraient été nécessaires à la remise en bon état des ouvrages à la fin de la concession.

Le décret d'application n° 2008-1009 du 26 septembre 2008 a apporté notamment des précisions sur les modalités d'indemnisation des travaux effectués lors de la deuxième moitié de la concession et réalisés antérieurement à la publication du décret. Conformément aux dispositions prévues par ce décret, EDF a déposé en début d'année 2009 à l'agrément du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer les dépenses éligibles à indemnisation. L'instruction de ce dossier par l'Administration est en cours.

La prise en compte de ces évolutions réglementaires a conduit à constituer, à compter du 1^{er} janvier 2009, un complément d'amortissement de caducité pour les seuls biens remis gratuitement en fin de concession et dont la date de fin de vie technique va au-delà de la date de fin de concession. Ce complément d'amortissement de caducité, constaté en charges en contrepartie d'un droit du concédant au passif du bilan, vient compléter l'amortissement industriel des biens et permet d'amortir sur la durée résiduelle de la concession la valeur nette comptable des biens pour la part financée par le concessionnaire.

Par ailleurs, la contrepartie des biens figurant au passif, pour les subventions et les remises gratuites, est désormais estimée en fonction de la valeur nette comptable des biens à l'actif et fait l'objet d'une dépréciation sur la durée de vie technique des biens.

Le complément d'amortissement de caducité conduit à une charge supplémentaire de 15 millions d'euros et la reprise des subventions à un produit exceptionnel de 80 millions d'euros en 2009.

Note **3** Événements et transactions significatifs survenus au cours de l'exercice

3

3.1 Alpiq et apports des droits de tirage Emosson	448
3.2 Émissions obligataires	448
3.3 British Energy	449
3.4 Acompte sur dividende et modification du capital social	449
3.5 Acquisition de Constellation Energy Nuclear Group	449
3.6 Acquisition de SPE	450
3.7 Accords EDF, EnBW, E.ON	450
3.8 Annulation de la décision de la Commission européenne du 16 décembre 2003	450

Outre les événements décrits dans la note 2, les principaux événements et transactions survenus au cours de l'exercice 2009 ayant ou pouvant avoir un impact significatif sur les comptes sont décrits ci-dessous :

3.1 Alpiq et apports des droits de tirage Emosson

Le 19 décembre 2008, les groupes suisses d'énergie ATEL et EOSH ont annoncé leur fusion sous l'appellation Alpiq Holding SA en vue de constituer un nouveau groupe énergétique en Suisse. Suite aux accords conclus entre EDF, EOSH et CSM (consortium d'actionnaires historiques d'ATEL), EDF a atteint à la fin du mois de janvier 2009 une participation de 25 % dans Alpiq Holding SA.

Conformément à cet accord, le 27 janvier 2009, EDF a apporté à Alpiq sa quote-part de 50 % des droits à la puissance et à l'énergie de l'aménagement hydroélectrique d'Emosson, pour la durée résiduelle des concessions existantes, et ce pour 722 millions de francs suisses (soit 481 millions d'euros comptabilisés en résultat exceptionnel en 2009).

En contrepartie de cet apport en nature, EDF a reçu 1 187 511 actions Alpiq Holding SA, actions qu'elle a cédées à EDF International le 9 février 2009.

3.2 Émissions obligataires

EDF a procédé en 2009 à l'émission de plusieurs emprunts à long terme pour un montant total de 13,6 milliards d'euros auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux.

Par ailleurs, le 17 juin 2009, EDF a lancé un emprunt obligataire auprès des particuliers. L'emprunt est rémunéré au taux fixe de 4,5 % et fera l'objet d'un remboursement intégral à l'issue d'une période de 5 ans. Au terme de la période de souscription qui s'est achevée le 6 juillet 2009, le montant de l'emprunt s'est élevé à 3,3 milliards d'euros.

3.3

British Energy

Le 5 janvier 2009, à l'issue de l'offre publique d'achat lancée en novembre 2008 sur British Energy, Lake Acquisitions Ltd, filiale à 100 % d'EDF via EDF International, a pris le contrôle de British Energy. Le financement de cette acquisition a été assuré pour l'essentiel dans un premier temps par un crédit syndiqué bancaire souscrit par EDF et tiré à hauteur de 7 344 millions de livres sterling en janvier 2009.

Le 26 novembre 2009, le groupe EDF et Centrica plc. ont finalisé l'accord annoncé en mai 2009 aux termes duquel EDF acquiert la participation de 51 % de Centrica dans l'électricien belge SPE-Luminus et Centrica acquiert 20 % de Lake Acquisitions Ltd ainsi que 20 % de la société de projet d'EDF créée pour la construction de nouvelles centrales nucléaires au Royaume-Uni.

À l'issue des différentes opérations de refinancement, EDF a entièrement remboursé le crédit syndiqué bancaire, a souscrit à une augmentation de capital de 7 979 millions d'euros d'EDF International et à une augmentation de capital de 3 087 millions d'euros de C3, filiale détenue à 100 % et portant les titres d'EDF Investissements Groupe, cette dernière société ayant pour vocation d'assurer les opérations de financement des filiales du groupe EDF.

3.4

Acompte sur dividende et modification du capital social

Le 5 novembre 2009, le Conseil d'administration a décidé la distribution d'un acompte sur dividendes au titre de l'exercice 2009, payable en numéraire ou en actions nouvelles au prix d'émission de 35,13 euros.

La mise en paiement le 17 décembre de l'acompte sur dividendes en actions s'est traduite par une augmentation du capital social de 13 millions d'euros suite à l'émission de 26 695 572 actions, accompagnée d'une prime d'émission de 923 millions d'euros (montant net de frais d'émission).

3.5

Acquisition de Constellation Energy Nuclear Group

EDF Development Inc., filiale d'EDF International, et Constellation Energy Group (CEG) ont conclu le 17 décembre 2008 un accord aux termes duquel EDF Development Inc. s'engageait à acquérir une participation de 49,99 % dans Constellation Energy Nuclear Group, entité regroupant les activités de production d'origine nucléaire de CEG, pour 4,5 milliards de dollars US.

Dans le cadre de cet accord, EDF Development Inc. a renforcé la liquidité de CEG en faisant un apport immédiat de 1 milliard de dollars US à CEG par souscription d'actions de préférence non convertibles. Cet apport a été financé par un prêt d'EDF à EDF International pour un montant de 851 millions d'euros.

Toutes les autorisations réglementaires nécessaires ayant été obtenues, l'acquisition de 49,99 % de Constellation Energy Nuclear Group a été finalisée le 6 novembre 2009.

Les actions de préférence de 1 milliard de dollars US ont été restituées à CEG et imputées sur le prix d'achat. EDF a accordé un prêt complémentaire à EDF International de 2 489 millions d'euros.

3.6 Acquisition de SPE

Suite à l'accord entre EDF et Centrica de mai 2009, la Commission européenne a autorisé, le 12 novembre 2009, l'opération d'acquisition par EDF Belgium de la participation de 100 % de Centrica dans Segebel, qui détient 51 % de SPE, société belge de production et de distribution d'électricité et de gaz. Le montant total de l'acquisition s'élève à 1,3 milliard d'euros.

Dans ce cadre, EDF a cédé EDF Belgium à EDF International pour 205 millions d'euros, a procédé à une avance de 815 millions d'euros à EDF International et à l'augmentation de capital de 510 millions d'euros de C3.

3.7 Accords EDF, EnBW, E.ON

Le 30 septembre 2009, EDF, EnBW et E.ON ont signé des accords sur des échanges de droits de tirage et d'actifs de production électrique pour plus de 1 200 MW entre la France et l'Allemagne.

Dans le cadre de ces accords, EDF a cédé à E.ON, le 30 décembre 2009, sa participation de 18,75 % dans la SNET, pour un montant de 193 millions d'euros.

De son côté EnBW acquiert au 1^{er} janvier 2010 :

- un droit de tirage d'énergie nucléaire de 800 MW en Allemagne issue du portefeuille nucléaire d'E.ON ;
- une participation majoritaire détenue par E.ON dans la centrale charbon de Rostock, soit une puissance de 256 MW ;
- un droit de tirage de 159 MW sur la centrale charbon de Buschhaus.

En contrepartie, E.ON acquiert un droit de tirage nucléaire de 800 MW en France à partir des droits de tirages historiques dont dispose EnBW sur la production nucléaire d'EDF.

3.8 Annulation de la décision de la Commission européenne du 16 décembre 2003

Par un arrêt du 15 décembre 2009, le Tribunal de l'Union européenne a annulé la décision de la Commission européenne du 16 décembre 2003 qualifiant d'aide d'État le non-paiement en 1997 par EDF de l'impôt sur les sociétés sur la partie utilisée des provisions pour renouvellement des ouvrages du Réseau d'Alimentation Général figurant en « Droits du concédant », et ordonnant sa récupération par l'État français.

En exécution de la décision (susceptible d'appel jusqu'au 1^{er} mars 2010), l'État a ainsi restitué à EDF le 30 décembre 2009 un montant de 1 224 millions d'euros, correspondant à la somme versée par EDF à l'État en 2004.

La filialisation des activités de transport et de distribution étant intervenue respectivement en 2005 et 2007, EDF, RTE EDF Transport et ERDF sont co-titulaires de ce droit à restitution. EDF reversera donc à RTE EDF Transport et ERDF les montants qui leur reviennent.

À ce titre, EDF a enregistré, au 31 décembre 2009, une dette de 526 millions d'euros dont 332 millions d'euros vis-à-vis de RTE EDF Transport et 194 millions vis-à-vis d'ERDF. Pour sa part, EDF a comptabilisé un produit financier à hauteur de 191 millions d'euros (au titre de la restitution des intérêts de la période 1997-2004) et un produit d'impôt pour un montant de 507 millions d'euros (au titre du principal).

Note Chiffre d'affaires

4

Les différentes composantes constituant le chiffre d'affaires sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2009	2008
Ventes d'énergie ⁽¹⁾	37 014	37 062
Ventes de services et divers	1 881	1 941
CHIFFRE D'AFFAIRES	38 895	39 003

(1) Y compris la part acheminement des ventes d'électricité et de gaz.

Le chiffre d'affaires est en léger retrait de 0,28 % par rapport à celui de l'exercice 2008. Cette évolution résulte principalement :

- d'une diminution des ventes d'électricité à la filiale EDF Trading et des ventes aux enchères ;
- partiellement compensée par un accroissement des ventes d'électricité en France reflétant notamment les augmentations des tarifs réglementés au 15 août 2008 et au 15 août 2009.

Note Subventions d'exploitation

5

(en millions d'euros)	2009	2008
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REÇUES	2 672	1 874

Les subventions d'exploitation comprennent principalement la subvention reçue ou à recevoir par EDF au titre de la « Contribution au Service Public de l'Électricité » (CSPE) instaurée par la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003. Cette contribution, due par le consommateur final, est recouvrée par les opérateurs de réseau ou les fournisseurs d'électricité qui procèdent à sa liquidation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle compense les surcoûts résultant des obligations d'achat, les surcoûts de la production dans les zones non interconnectées au réseau continental, les coûts des tarifs d'énergie « Produit de première nécessité » et les coûts du dispositif « Pauvreté et précarité ».

Cette compensation s'est traduite dans les comptes par un produit de 2 663 millions d'euros en 2009 contre 1 866 millions d'euros en 2008. L'évolution s'explique notamment par la baisse des prix de marché de l'électricité constatée depuis fin 2008, entraînant une hausse de la subvention relative aux obligations d'achats.

Note 6 Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)

	2009	2008
Reprise de provisions pour risques	124	118
Pensions et obligations assimilées	755	1 101
Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	1	4
Gestion du combustible nucléaire usé ⁽¹⁾	725	2 955
Gestion à long terme des déchets radioactifs	140	134
Déconstruction des centrales	221	304
Derniers cœurs	-	111
Autres provisions pour charges ⁽²⁾	1 577	743
Reprise de provisions pour charges	3 419	5 352
Reprise d'amortissement du financement du concédant	-	4
Reprise de provisions pour dépréciation	168	118
TOTAL	3 711	5 592

(1) Dont 2 300 millions d'euros en 2008 résultant de l'accord-cadre EDF-AREVA en contrepartie de l'enregistrement en charges de la soulte relative au démantèlement de l'usine de La Hague.

(2) Dont 1 351 millions d'euros en 2009 de reprise relative à la provision concernant le Tarif réglementé transitoire d'ajustement de marché (TaRTAM) contre 497 millions d'euros en 2008.

Note 7 Autres produits d'exploitation

(en millions d'euros)

	2009	2008
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	897	1 034

Sont comptabilisés notamment dans cette rubrique, en application de l'avis du Comité d'urgence n° 2004-C du 23 mars 2004, les quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par l'État pour l'année écoulée et utilisés. Ces derniers ont baissé de 153 millions d'euros essentiellement suite à la baisse du prix des quotas.

Note 8 Consommations de l'exercice en provenance de tiers

8

(en millions d'euros)	2009	2008
Achats consommés de combustibles	2 820	2 457
Achats d'énergie	9 821	9 495
Autres achats consommés de biens ⁽¹⁾	1 107	3 227
Achats de services ⁽²⁾	16 408	15 881
TOTAL	30 156	31 060

(1) Suite à l'accord-cadre EDF-AREVA du 19 décembre 2008, une soulte libératoire de 2 300 millions d'euros relative au démantèlement de l'usine de La Hague a été constatée en charges en 2008.

(2) Cette rubrique porte notamment les redevances d'accès au réseau de distribution facturées par la filiale ERDF. La hausse, en 2009, est principalement due aux frais d'émission d'emprunts.

Note 9 Impôts, taxes et versements assimilés

9

(en millions d'euros)	2009	2008
Impôts et taxes sur rémunérations	116	110
Impôts et taxes liés à l'énergie ⁽¹⁾	1 301	882
Taxes professionnelles	909	807
Taxes foncières	268	254
Autres impôts et taxes	305	307
IMPÔTS ET TAXES	2 899	2 360

(1) Dans le cadre du Tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (TaRTAM), une contribution de 850 millions d'euros a été comptabilisée en 2009 contre 426 millions d'euros en 2008.

Note Charges de personnel

10

Salaires et charges

(en millions d'euros)	2009	2008
Salaires et traitements	3 265	3 178
Charges sociales	2 025	1 917
CHARGES DE PERSONNEL	5 290	5 095

Outre l'évolution des effectifs et des salaires, l'augmentation des charges de personnel en 2009 reflète notamment la mise en place d'une couverture de prévoyance complémentaire et d'un régime de retraite supplémentaire pour les agents statutaires à compter du 1^{er} janvier 2009.

Effectifs moyens

	2009			2008
	Statut IEG	Autres	Total	Total
Cadres	21 923	267	22 190	20 975
Exécutions, Agents de maîtrise et Techniciens	37 311	337	37 648	38 156
EFFECTIFS MOYENS	59 233	604	59 837	59 131

Les effectifs moyens sont présentés en équivalent temps plein.

Note Dotations aux amortissements

11

(en millions d'euros)	2009	2008
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	92	90
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles :		
- domaine propre	1 564	1 481
- domaine concédé ⁽¹⁾	191	169
Sous-total	1 755	1 650
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 847	1 740
Dotations aux amortissements des frais d'émission d'emprunts et autres charges à étaler	14	2
TOTAL	1 861	1 742

(1) Les dotations relèvent du domaine de concession « Forces Hydrauliques » et des concessions « Distribution publique » du Système Énergétique Insulaire.

Note Dotations aux provisions

12

(en millions d'euros)	2009	2008
Provisions pour risques	76	53
Pensions et obligations assimilées	398	448
Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	19	13
Gestion du combustible nucléaire usé	368	413
Gestion à long terme des déchets radioactifs	17	21
Déconstruction des centrales	79	127
Autres provisions pour charges ⁽¹⁾	649	1 501
Provisions pour charges	1 530	2 523
Provisions pour dépréciation	206	258
TOTAL	1 812	2 834

(1) Dont 501 millions d'euros de dotations en 2009 concernant le Tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (TaRTAM) contre 1 351 millions d'euros en 2008.

Note Autres charges d'exploitation

13

(en millions d'euros)	2009	2008
Émissions de gaz à effet de serre ⁽¹⁾	286	396
Autres charges d'exploitation	722	1 048
TOTAL	1 008	1 444

(1) La diminution des charges d'émissions de gaz à effet de serre résulte essentiellement de la baisse des prix des quotas d'émission.

Note Résultat financier

14

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Charges sur dettes financières long terme ⁽¹⁾	(1 438)	(823)
Charges sur passifs financiers court terme ⁽¹⁾	(693)	(22)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	(70)	(30)
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	814	644
Produits des actifs financiers court terme	45	205
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	113	75
Frais Financiers Nets	(1 229)	49
Pertes de change réalisées ⁽²⁾	(4 058)	(1 797)
Gains de change réalisés ⁽²⁾	4 223	1 751
Résultat de change	165	(46)
Autres produits et charges financiers	309	(324)
Dotations financières aux amortissements et provisions ⁽³⁾	(2 371)	(4 781)
Produits financiers de participations ⁽⁴⁾	715	1 572
Reprises de provisions et transferts de charges ⁽⁵⁾	2 484	373
Autres produits et charges financiers	1 137	(3 160)
RÉSULTAT FINANCIER	73	(3 157)

(1) L'augmentation des charges est liée à l'évolution des dettes financières détaillée en notes 33 et 34.

(2) En 2009, les gains et pertes de change réalisés sont principalement relatifs aux opérations au Royaume-Uni.

(3) Ce poste comprend les charges d'actualisation relevant des provisions long terme (nucléaire et avantages au personnel) et les dotations aux provisions pour pertes de change latentes. En 2008, ce poste comprenait des dotations aux provisions pour dépréciation des actifs dédiés pour un montant de 1 408 millions d'euros et des titres d'EDF International pour un montant de 396 millions d'euros.

(4) En 2008, EDF International avait versé 581 millions d'euros de dividendes sans équivalent en 2009.

(5) Ce poste comprend notamment les reprises de provision sur les titres EDF International pour 612 millions d'euros, sur les titres Italenergia bis pour 115 millions d'euros, sur les actifs dédiés pour 793 millions d'euros et les reprises de provisions pour pertes de change pour 505 millions d'euros.

Note Résultat exceptionnel

15

En 2009, le résultat exceptionnel représente un produit net de 987 millions d'euros dont les principaux éléments sont les suivants :

- la cession pour un montant de 481 millions d'euros des droits de tirage de la centrale en participation d'Emosson à Alpiq en échange de titres de cette société, puis cession de ces titres à EDF International ;
- la reprise des subventions perçues lors des constructions des ouvrages en concessions hydrauliques pour un montant de 80 millions d'euros consécutive à l'ajustement de la valeur du droit du concédant conséquence de la loi sur l'eau du 31 décembre 2006 ;
- les cessions d'immobilisations corporelles à hauteur de 25 millions d'euros ;
- les reprises nettes sur les amortissements dérogatoires sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 179 millions d'euros ;
- les reprises du supplément d'amortissement dégagé par la réévaluation de 1976 pour 32 millions d'euros ;

- les opérations liées à la livraison en août 2009 des actions gratuites dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés initié en 2007 représentant une charge nette de 53 millions d'euros ;
- une plus-value de 265 millions d'euros suite aux cessions des titres EDF Belgium et SNET.

En 2008, le résultat exceptionnel représente un produit de 237 millions d'euros dont les principaux éléments sont les suivants :

- la cession de titres ArcelorMittal a généré une plus-value de 121 millions d'euros ;
- les reprises nettes sur les amortissements dérogatoires sur immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 88 millions d'euros ;
- la reprise du supplément d'amortissement dégagé par la réévaluation de 1976 est de 32 millions d'euros ;
- les cessions d'immobilisations corporelles ont dégagé une plus-value de 22 millions d'euros, liée aux cessions immobilières.

Note Impôts sur les bénéfiques

16

16.1 Groupe fiscal	457
16.2 Impôt sur les sociétés	458
16.3 Situation fiscale différée ou latente	458

16.1 Groupe fiscal

Depuis le 1^{er} janvier 1988, la société intégrante EDF et ses filiales intégrées forment entre elles un groupe soumis au régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A à 223 U du Code général des impôts. Le périmètre d'intégration de l'exercice 2009 comprend 53 filiales, dont RTE EDF Transport, ERDF et EDF International.

16.2 Impôt sur les sociétés

La société intégrante EDF, conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code général des impôts, s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, des contributions additionnelles à l'impôt sur les sociétés.

La convention d'intégration fiscale liant les sociétés membres du groupe fiscal prévoit le principe de neutralité. En application de ce principe, chaque filiale verse à la société intégrante à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du Groupe une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposable distinctement.

La convention d'intégration fiscale conclue entre EDF et les filiales membres du groupe fiscal prévoit qu'EDF restitue à ses filiales déficitaires l'économie d'impôt procurée par leurs déficits au rythme de la réalisation de leurs bénéfices futurs.

En 2009, le résultat du groupe fiscal est bénéficiaire. L'impôt sur les sociétés exigible, relatif au groupe fiscal, s'élève à 847 millions d'euros.

La société intégrante EDF enregistre une charge d'impôt de 401 millions d'euros. EDF étant tête de groupe fiscal, cette charge se décompose comme suit :

- 662 millions d'euros au titre du résultat courant bénéficiaire 2009 ;
- 255 millions d'euros au titre du résultat exceptionnel ;
- (13) millions d'euros au titre des retraitements liés à l'intégration fiscale ;
- 4 millions d'euros au titre d'ajustements sur exercice antérieur ;
- (507) millions d'euros au titre de la restitution par l'État de la somme versée en 2004 suite à la décision de la Commission européenne du 16 décembre 2003.

Au cours des années 2008 et 2009, EDF a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2004, 2005 et 2006. En fin d'année 2009, une proposition de rectification a été adressée à EDF sur la période vérifiée ; EDF conteste la majeure partie de la proposition de rectification notifiée.

16.3 Situation fiscale différée ou latente

La fiscalité latente et différée n'est pas traduite dans les comptes individuels.

- Les impôts différés traduisent l'effet des différences entre les bases comptables et les bases fiscales. Il s'agit notamment des différences temporaires constatées dans le rythme d'enregistrement des charges et produits.
- Les impôts différés actifs traduisent des charges qui seront fiscalement déductibles ultérieurement ou des reports déficitaires qui entraîneront une diminution d'assiette fiscale.
- Les impôts différés passifs traduisent soit des anticipations de déductions fiscales, soit des produits qui seront ultérieurement taxables et qui entraîneront un accroissement de l'assiette fiscale.

Les bases d'impôts et les impôts différés et latents évoluent comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation
Différences temporaires générant un actif d'impôt			
- Provisions non déductibles ⁽¹⁾	(11 521)	(12 968)	1 447
- Instruments financiers et écarts de conversion	(2 261)	(2 011)	(250)
- Autres	(213)	(145)	(68)
Total base d'impôt actif au taux normal	(13 995)	(15 124)	1 129
Différences temporaires générant un passif d'impôt			
- Instruments financiers et écarts de conversion	2 827	3 342	(515)
- Autres	-	10	(10)
Total base d'impôt passif au taux normal	2 827	3 352	(525)
- Plus-values en sursis d'imposition nettes de moins-values	79	79	-
Total base passif d'impôt au taux réduit	79	79	-
Situation fiscale différée (en base)	(11 089)	(11 693)	604
Dette (créance) future d'impôt au taux de droit commun	(3 848)	(4 058)	210
Dette (créance) future d'impôt au taux réduit	1	1	-

(1) Concerne principalement les avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Note 17 Valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	413	77	113	377
Autres ⁽¹⁾	634	475	548	561
Sous-total	1 047	552	661	938
Immobilisations corporelles du domaine propre				
Terrains	130	3	9	124
Constructions et agencements de terrains	8 906	151	32	9 025
Tranches de production nucléaires	45 065	700	321	45 444
Matériel et outillage industriel hors réseau	9 247	336	70	9 513
Réseau du domaine propre	579	28	-	607
Autres immobilisations corporelles	984	92	83	993
Sous-total	64 911	1 310	515	65 706
Immobilisations corporelles du domaine concédé ⁽²⁾				
Terrains	37	-	1	36
Constructions et agencements de terrains	8 374	52	16	8 410
Matériel et outillage industriel hors réseau	971	6	5	972
Réseau du domaine concédé	1 769	115	7	1 877
Autres immobilisations corporelles	11	-	0	11
Sous-total	11 162	173	29	11 306
Immobilisations en cours				
Immobilisations corporelles ⁽³⁾	3 078	2 931	1 442	4 567
Immobilisations incorporelles	500	322	83	739
Avances et acomptes versés sur commandes	739	327	-	1 066
Sous-total	4 317	3 580	1 525	6 372
TOTAL GÉNÉRAL	81 437	5 615	2 730	84 322

(1) L'augmentation de 475 millions d'euros comprend 222 millions d'euros liés à l'allocation par l'État des quotas de gaz à effet de serre en décembre 2009 et la diminution de 548 millions d'euros comprend 283 millions d'euros liés à la restitution à l'État en 2009 des quotas 2008.

(2) Les immobilisations du domaine concédé relèvent du Système Énergétique Insulaire ainsi que des concessions de Forces Hydrauliques.

(3) Les investissements réalisés au cours de la période concernent principalement les équipements nucléaires des centrales existantes, la construction de la centrale EPR à Flamanville et la rénovation des centrales thermiques.

Le montant des immobilisations mises en service au cours de l'exercice apparaît pour l'essentiel en diminution des immobilisations en cours.

Note 18 Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants cumulés au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Montants cumulés au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	215	76	124	167
Autres	42	53	32	63
Sous-total	257	129	156	230
Immobilisations corporelles du domaine propre				
Terrains et constructions	5 725	199	31	5 893
Tranches de production nucléaire	29 715	1 202	506	30 411
Matériel et outillage industriel hors réseau	6 703	246	67	6 882
Réseau du domaine propre	251	18	-	269
Autres immobilisations corporelles	685	66	63	688
Sous-total	43 079	1 731	667	44 143
Immobilisations corporelles du domaine concédé				
Terrains et constructions	5 075	120	11	5 184
Matériel et outillage industriel hors réseau	729	14	5	738
Réseau du domaine concédé	667	51	5	713
Autres immobilisations corporelles	9	1	-	10
Sous-total	6 480	186	21	6 645
TOTAL GÉNÉRAL	49 816	2 046	844	51 018

Note Immobilisations financières

19	19.1 Variations des immobilisations financières	461
	19.2 Filiales et participations détenues à plus de 50 %	462
	19.3 Filiales et participations détenues à moins de 50 %	463
	19.4 Portefeuille de Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	464
	19.5 Variations des actions propres	464

19.1 Variations des immobilisations financières

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Variation de change	Reclassement	Valeur brute au 31/12/2009
Participations ⁽¹⁾	33 426	8 195	519	-	4 680	45 782
Créances rattachées aux participations ⁽²⁾	2 236	11	-	272	(2 500)	19
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille ⁽³⁾	9 733	6 021	3 729	-	-	12 025
Autres titres immobilisés	154	78	198	-	-	34
Prêts	131	-	48	-	-	83
Prêts aux filiales ⁽⁴⁾	7 195	15 685	11 916	206	(2 163)	9 007
Dépôts, cautionnements et autres	114	13	4	-	-	123
Total	52 989	30 003	16 414	478	17	67 073

(en millions d'euros)	Valeur au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Variation de change	Reclassement	Valeur au 31/12/2009
Provisions sur participations et créances rattachées ⁽⁵⁾	(925)	(22)	727	-	-	(220)
Provisions sur TIAP et autres titres immobilisés ⁽⁶⁾	(1 635)	(9)	809	-	-	(835)
Provisions sur prêts et autres immobilisations	(12)	-	6	-	-	(6)
Total	(2 572)	(31)	1 542	-	-	(1 061)
VALEUR NETTE	50 417					66 012

(1) La variation de ce poste correspond, pour l'essentiel :

- à l'augmentation du capital d'EDF International par un apport en numéraire d'un montant de 3 314 millions d'euros et par compensation de créance d'un montant de 4 665 millions d'euros (reclassement) ;
- à l'augmentation du capital de C3 pour 4 392 millions d'euros. Cette holding détient les titres d'EDF Investissements Groupe (EIG), société de financement des filiales du Groupe.

(2) La variation de ce poste correspond à la capitalisation en 2009 via EDF International de l'avance de 2 123 millions de livres sterling accordée à Lake Acquisitions afin de financer l'achat des titres British Energy.

(3) Ce poste regroupe, au 31 décembre 2009, pour 11 483 millions d'euros d'actifs dédiés et pour 473 millions d'euros un portefeuille d'actions constitué pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante (principalement actions Veolia Environnement).

La dotation de trésorerie aux actifs dédiés de l'exercice 2009 s'élève à 1 902 millions d'euros contre 1 785 millions d'euros en 2008. Compte tenu des conditions de marché, les dotations avaient été suspendues en septembre 2008 pour être reprises à partir de juillet 2009 suite à une relative stabilisation des marchés financiers. Des retraits pour un montant de 302 millions d'euros ont été effectués pour couvrir la trésorerie d'EDF à hauteur des décaissements au titre des obligations concernées.

(4) L'en-cours des prêts aux filiales au 31 décembre 2009 est de 9 007 millions d'euros, dont 4 616 millions d'euros pour EDF International, 2 924 millions d'euros pour RTE EDF Transport, 823 millions d'euros pour EDF Energy et 540 millions d'euros pour EDF Énergies Nouvelles. Les variations de la période s'expliquent principalement par les opérations liées à l'acquisition de British Energy.

(5) Les reprises de provisions concernent les titres EDF International pour 612 millions d'euros et les titres Italenergia bis pour 115 millions d'euros.

(6) La variation nette de ce poste résulte essentiellement de la reprise de provisions sur les actifs dédiés à hauteur de 783 millions d'euros.

19.2

Filiales et participations détenues à plus de 50 %

Raison sociale	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions dépréciations 31/12/2009	% du capital détenu	Capitaux propres 2008	Résultat de l'exercice 2008	Dividendes reçus en 2009	Chiffre d'affaires 2008
<i>(en millions d'euros)</i>							
I. Filiales							
* Sociétés Holdings							
EDF Développement Environnement SA	1 268	-	100	1 485	69	-	3
EDF International	21 288	-	100	11 413	(232)	-	1
MNTC	2 095	-	100	2 075	49	44	-
EDF Production Électrique Insulaire SAS	105	-	100	105	(1)	-	-
EDF Holding SAS	1 950	-	100	2 150	189	180	-
Société C3	7 388	-	100	2 987	24	-	-
Wagram 4	1 677	-	100	1 922	8	-	n.s.
* Sociétés Immobilières							
La Gérance Générale Foncière	471	-	100	388	30	30	22
Société Foncière Immobilière de Location (SOFILO)	937	-	100	762	49	61	126
* Sociétés industrielles et commerciales							
En France							
Centrale Électrique Rhénane de Gamsheim	3	-	50	11	n.s.	-	4
Richemont	152	152	100	9	-	-	1
Edenkia	n.s.	-	50	1	1	n.s.	14
Dalkia Investissement	200	-	50	247	23	11	13
RTE EDF Transport	4 030	-	100	4 797	267	160	4 218
Électricité Réseau Distribution France (ERDF)	2 700	-	100	3 041	217	162	11 298
À l'étranger							
Eosson	14	14	50	89	n.s.	-	24
Rheinkraftwerk Iffezheim (RKI)	3	-	50	10	n.s.	-	5
Forces Motrices du Chatelôt	1	-	50	10	n.s.	n.s.	3
* Sociétés et Établissements financiers							
Sapar Finance	3	-	100	15	n.s.	2	1
* Autres (GIE Eifer)							
	49	48	-	-	-	-	-
TOTAL I	44 334	214	-	-	-	650	-

n.s. : non significatif (inférieur à 500 000 euros).

19.3

Filiales et participations détenues à moins de 50 %

Raison sociale	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions dépréciations 31/12/2009	% du capital détenu	Capitaux propres 2008	Résultat de l'exercice 2008	Dividendes reçus en 2009
<i>(en millions d'euros)</i>						
Report du total I	44 334	214	-	-	-	650
II. Participations						
II.1 Dont la quote-part détenue par EDF est inférieure à 50 % et supérieure ou égale à 10 %						
* Sociétés industrielles et commerciales						
En France						
Dalkia International	425	-	24	1 814	25	1
Dalkia Holding	897	-	34	1 483	229	51
Total II.1	1 322	-	-	-	-	52
II.2 Dont la quote-part détenue par EDF est inférieure à 10 % dont :						
AREVA	123	-	2	3 508	1 036	6
Autres	2	-	-	-	-	7
À l'étranger						
Force Motrice de Mauvoisin	1	-	10	74	3	n.s.
Total II.2	126	-	-	-	-	13
TOTAL II	1 448	-	-	-	-	65
TOTAL BRUT DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	45 782	214	-	-	-	715
TOTAL NET DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	45 568					

n.s. : non significatif (inférieur à 500 000 euros).

19.4

Portefeuille de Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)

	Montants à l'ouverture de l'exercice			Montants à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Juste valeur	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Juste valeur
(en millions d'euros)						
VALEUR DU PORTEFEUILLE DE TIAP	9 733	8 104	8 395	12 025	11 196	11 760

Le portefeuille de TIAP est composé notamment d'actifs dédiés. Ce portefeuille d'actifs dédiés constitue un mode de couverture des passifs nucléaires de long terme tout à fait spécifique. Son principe, son mode de constitution, la gestion des fonds elle-même et leur gouvernance sont régis par la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application relatifs à la sécurisation du financement des charges nucléaires.

L'objectif visé par ces textes est de constituer et de maintenir dès juin 2011 la totalité de la couverture du coût actualisé des obligations nucléaires de long terme : le démantèlement des centrales existantes et le stockage de toutes les quantités de déchets produites (combustibles usés et provenant du démantèlement).

Ces actifs dédiés sont clairement identifiés et isolés de la gestion des autres actifs ou placements financiers de l'entreprise et font l'objet d'un suivi et d'un contrôle particulier tant du Conseil d'administration que de l'autorité administrative.

Le portefeuille d'actifs dédiés est constitué de placements diversifiés obligataires et d'actions :

- une partie de ces placements, constituée d'obligations gouvernementales, est actuellement détenue et gérée directement par EDF ;
- l'autre partie est constituée d'OPCVM spécialisés sur la plupart des grands marchés internationaux gérés par des sociétés de gestion françaises ou étrangères indépendantes sélectionnées sur dossier ou sur appel d'offres. Elle couvre différents segments des marchés obligataires ou d'actions sur lesquels EDF recherche la plus large diversification possible. Il s'agit soit de Sicav ou FCP ouverts soit, historiquement et en nombre limité, de FCP réservés constitués pour l'entreprise et à son usage exclusif.

Ce portefeuille est organisé et géré suivant une approche indiciaire conformément à une allocation stratégique fixée par le Conseil d'administration et communiquée à l'autorité administrative, visant à répondre à l'objectif global de couverture sur le long terme.

La décomposition entre les FCP réservés et les autres placements est la suivante :

(en millions d'euros)	2009		2008	
	Valeur nette comptable	Juste valeur ⁽¹⁾	Valeur nette comptable	Juste valeur ⁽¹⁾
Actions Amérique du Nord	270	270	222	222
Actions Europe	363	377	235	235
Actions Japon	20	20	19	19
Obligations Monde	612	700	612	670
Total des FCP dédiés	1 265	1 368	1 088	1 146
Autres placements financiers directs ou en OPCVM	9 508	9 968	6 551	6 842
TOTAL DES ACTIFS DÉDIÉS HORS VMP	10 773	11 336	7 639	7 988

(1) La juste valeur comprend les intérêts courus non échus.

19.5

Variations des actions propres

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2009
ACTIONS PROPRES	19	77	89	7

Le nombre d'actions propres comptabilisées dans la rubrique « TIAP » et détenues au 31 décembre 2009 s'élève à 193 743 actions. Elles ont été acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement.

Note Informations concernant les entreprises liées

20

20.1 Relations avec les filiales

465

20.2 Relations avec l'État et les sociétés participations de l'État

465

20.1 Relations avec les filiales

Sociétés

	Créances d'EDF ⁽¹⁾		Dettes d'EDF ⁽¹⁾		Charges financières	Produits financiers (hors dividendes)
	Prêts	Créances d'exploitation	Dettes nettes inscrites en compte courant financier	Dettes d'exploitation		
<i>(en millions d'euros)</i>						
RTE EDF Transport	2 924	280	-	525	-	157
EDF Energy	823	-	-	78	-	9
Lake Acquisitions	64	-	-	-	-	341
EDF Énergies Nouvelles	540	-	-	-	-	7
EDF International	4 616	-	-	-	-	70
ERDF	-	82	-	3 156	-	1
EDF Trading	-	1 717	-	1 115	-	8
Compte courant ERDF	-	-	-	535	(2)	-
Convention de trésorerie Groupe avec les filiales	-	-	2 191	-	(14)	-
Convention d'intégration fiscale ⁽²⁾	-	-	-	953	-	-
Convention de placement des liquidités des filiales ⁽³⁾	-	-	3 456	-	(66)	-

⁽¹⁾ Créances et dettes supérieures à 50 millions d'euros.

⁽²⁾ Dont EDF International pour 618 millions d'euros.

⁽³⁾ Dont ERDF pour 2 000 millions d'euros de placements.

20.2 Relations avec l'État et les sociétés participations de l'État

20.2.1 Relations avec l'État

L'État détient 84,48 % du capital d'EDF au 31 décembre 2009. L'État a ainsi la faculté, comme tout actionnaire majoritaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires. Il nomme le Président du Conseil d'administration.

Conformément à la législation applicable à toutes les entreprises dont l'État est l'actionnaire majoritaire, EDF est soumise à certaines procédures de contrôle, notamment au contrôle économique et financier de l'État, aux procédures de contrôle de la Cour des comptes et du Parlement, ainsi qu'aux vérifications de l'Inspection générale des finances.

Un accord sur le suivi des investissements de croissance externe, conclu entre l'État et EDF le 27 juillet 2001, impose des procédures d'agrément préalable et d'information, préalable ou non, de l'État pour certains projets de prise, d'extension ou de cession de participations par EDF. Cet accord a par ailleurs mis en place une procédure de suivi des résultats de ces opérations de croissance externe.

Le contrat de service public entre l'État et EDF a été signé le 24 octobre 2005. Ce contrat a pour objet de constituer le cadre de référence des missions de service public que le législateur a confiées à EDF pour une durée indéterminée, la loi du 9 août 2004 ne fixant pas de durée au contrat mais imposant simplement qu'un bilan triennal soit élaboré. En 2008, le premier bilan a été adressé à l'État.

Par ailleurs, EDF participe, à l'instar des autres producteurs d'électricité, à la programmation pluriannuelle des investissements de production arrêtée par le ministre chargé de l'énergie, qui fixe notamment les objectifs en matière de répartition des capacités de production.

Enfin, l'État intervient dans le cadre de la réglementation des marchés de l'électricité et du gaz, notamment pour les autorisations de construction

et d'exploitation des installations de production, la fixation des tarifs de vente aux clients restés au tarif réglementé, des tarifs de transport et de distribution ainsi que du montant de la Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité.

20.2.2 Relations avec les entreprises du secteur public

EDF réalise des transactions courantes avec les entreprises du secteur public, qui concernent essentiellement la fourniture d'électricité.

Le retraitement et le transport de combustible nucléaire réalisés par AREVA pour EDF constituent l'essentiel des consommations en provenance des sociétés participations de l'État. Les autres achats relèvent de la maintenance des centrales nucléaires auprès du groupe AREVA.

Par ailleurs, EDF détient des titres AREVA pour 123 millions d'euros au 31 décembre 2009, classés en titres de participation.

Note Stocks et en-cours

21

	Matières et combustibles nucléaires	Autres combustibles	Autres matières et matériels	En-cours de production de biens et de services	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeur brute au 31/12/2008	6 371	446	613	25	7 455
Provisions au 31/12/2008	(13)	-	(145)	-	(158)
Valeur nette au 31/12/2008	6 358	446	468	25	7 297
Valeur brute au 31/12/2009	6 701	457	737	16	7 911
Provisions au 31/12/2009	(12)	-	(160)	-	(172)
VALEUR NETTE AU 31/12/2009	6 689	457	577	16	7 739

Note Créances

22

Créances	Degré d'exigibilité			Montant brut au 31/12/2009	Montant brut au 31/12/2008
	Échéance à - 1 an	Échéance de 2 à 5 ans	Échéance à + 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>					
Créances de l'actif immobilisé					
Créances rattachées à des participations	19	-	-	19	2 236
Prêts	50	24	10	84	131
Autres immobilisations financières	6 277	2 171	681	9 129	7 309
Sous-total	6 346	2 195	691	9 232	9 676
Créances de l'actif circulant					
Créances d'exploitation					
Créances clients et comptes rattachés :					
Factures établies	2 139	53	-	2 192	2 183
Factures à établir ⁽¹⁾	9 074	-	-	9 074	9 239
Autres créances d'exploitation ⁽²⁾	5 422	508	163	6 093	5 929
Sous-total	16 635	561	163	17 359	17 351
Instruments de trésorerie ⁽³⁾	229	573	383	1 185	399
Charges constatées d'avance	499	55	11	565	812
Avances et acomptes versés sur commandes	450	23	-	473	629
TOTAL	24 159	3 407	1 248	28 814	28 867

(1) Concerne principalement les créances relatives à l'énergie livrée relevée non facturée et l'énergie livrée non relevée non facturée.

(2) Dont 2 249 millions d'euros de créances sur l'État au titre des impôts et taxes, 1 844 millions d'euros de Contribution au Service Public d'Électricité (CSPE), 1 030 millions d'euros de créances sur les sociétés du Groupe, principalement avec EDF Trading au 31 décembre 2009.

(3) Correspond aux gains latents sur instruments de change.

Note Valeurs mobilières de placement

23

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation de l'exercice
Actions propres ⁽¹⁾	3	168	(165)
OPCVM en euros	2 232	5 337	(3 105)
TCN-CT en euros ou devises inférieurs à 3 mois ⁽²⁾	884	1 354	(470)
TCN-CT en euros ou en devises supérieurs à 3 mois ⁽²⁾	1 935	567	1 368
Obligations en euros	215	366	(151)
Autres valeurs mobilières de placement	2	4	(2)
Valeur brute	5 271	7 796	(2 525)
Provisions ⁽³⁾	(10)	(129)	119
VALEUR NETTE	5 261	7 667	(2 406)

(1) Dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites, 2 754 567 actions ont été attribuées en 2009 pour un montant de 165 millions d'euros.

(2) Les TCN-CT en euros comprennent, au 31 décembre 2009, 100 millions d'euros d'actif dédiés, contre 670 millions d'euros au 31 décembre 2008.

(3) Les provisions sont relatives à une dépréciation sur les OPCVM pour 10 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 93 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Note 24 Réconciliation de la trésorerie et équivalents de trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation
Valeurs mobilières de placement	5 271	7 796	(2 525)
Disponibilités	2 206	586	1 620
Sous-total à l'actif du bilan	7 477	8 382	(905)
OPCVM en euros	(2 232)	(5 337)	3 105
TCN en euros supérieurs à 3 mois	(1 732)	(567)	(1 165)
TCN en devises supérieurs à 3 mois	(203)	-	(203)
Obligations	(215)	(366)	151
VMP - titres propres	(3)	(168)	165
Intérêts courus sur VMP supérieures à 3 mois	(1)	(4)	3
VMP incluses dans les actifs financiers du tableau de flux de trésorerie	(4 386)	(6 442)	2 056
Achats d'option de change classés en instruments de trésorerie dans le bilan	-	5	(5)
Avances de trésorerie accordées aux filiales (conventions de cash-pooling) incluses dans le poste « Autres créances d'exploitation » du bilan	-	34	(34)
Avances de trésorerie reçues des filiales (conventions de cash-pooling) incluses dans le poste « Autres dettes d'exploitation » du bilan	(2 196)	(1 619)	(577)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture du tableau de flux de trésorerie	895	360	535
Élimination de l'incidence des variations de change			(7)
Élimination des produits financiers sur disponibilités et équivalents			(33)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE			495

Note 25 Écarts de conversion actif et passif

Les écarts de conversion nets sont de 119 millions d'euros (gain latent de change). Ils comprennent au passif 128 millions d'euros concernant un emprunt en livres sterling après couverture par des swaps.

Note Variation des capitaux propres

26

	Capital	Réserves et Primes	Report à nouveau et acompte sur dividende	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement reçues	Provisions réglementées	Total capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>							
Situation au 31 décembre 2007	911	6 874	3 175	4 934	47	7 197	23 138
Affectation du résultat 2007	-	-	3 659	(3 659)	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	2	(1 275)	-	-	(1 273)
Résultat 2008	-	-	-	867	-	-	867
Acompte sur dividendes	-	-	(1 164)	-	-	-	(1 164)
Autres variations	-	(1)	75	-	8	(90)	(8)
Situation au 31 décembre 2008	911	6 873	5 747	867	55	7 107	21 560
Distribution de dividendes	-	-	(297)	(867)	-	-	(1 164)
Résultat 2009	-	-	-	4 580	-	-	4 580
Acompte sur dividendes	13	925	(1 002)	-	-	-	(64)
Autres variations	-	(2)	-	-	31	(180)	(151)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009	924	7 796	4 448	4 580	86	6 927	24 761

Le 5 novembre 2009, le Conseil d'administration a décidé la distribution d'un acompte sur dividendes au titre de l'exercice 2009, payable en numéraire et/ou en actions. La mise en paiement des dividendes en actions s'est traduite par une augmentation du capital social par émission de 26 695 572 actions à la valeur nominale de 0,50 euro, soit 13 millions d'euros, et une prime d'émission de 925 millions d'euros. Les frais d'émission ont été imputés sur cette prime.

En 2009, la variation des capitaux propres de 3 201 millions d'euros se décompose de la façon suivante :

- (1 164) millions d'euros représentant le solde de la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2008, décidée par l'assemblée des actionnaires du 20 mai 2009, correspondant à 0,64 euro par action, mis en paiement le 3 juin 2009 ;
- (64) millions d'euros de distribution d'acompte sur dividendes versé en numéraire au titre de l'exercice 2009, correspondant à 0,55 euro par action, mis en paiement le 17 décembre 2009 ;
- 4 580 millions d'euros de résultat 2009 ;
- (151) millions d'euros d'autres variations correspondant notamment aux reprises nettes de provisions réglementées pour (180) millions d'euros et aux subventions d'investissement reçues pour 31 millions d'euros.

En 2008, la diminution des capitaux propres de 1 578 millions d'euros se décompose pour l'essentiel de la façon suivante :

- (1 273) millions d'euros représentant le solde de la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2007 à la suite de la décision de l'assemblée des actionnaires du 20 mai 2008, correspondant à 0,70 euro par action, mis en paiement le 2 juin 2008 ;

- (1 166) millions d'euros de distribution d'acompte sur dividendes au titre de l'exercice 2008 à la suite de la décision du Conseil d'administration du 20 novembre 2008, correspondant à 0,64 euro par action, mis en paiement le 17 décembre 2008 pour 1 164 millions d'euros versés hors actions propres ;
- 867 millions d'euros de résultat 2008 ;
- (8) millions d'euros d'autres variations correspondant notamment aux reprises nettes de provisions réglementées pour (90) millions d'euros et au changement de méthode de comptabilisation de la charge liée au plan d'attribution d'actions gratuites (avis n° 2008-17 du Conseil National de la Comptabilité) pour 75 millions d'euros.

Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 924 433 331 euros, composé de 1 848 866 662 actions entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, détenues à 84,5 % par l'État, 13,1 % par le public (institutionnels et particuliers), 2,4 % par les salariés et anciens salariés du Groupe et 244 412 d'actions autodétenues.

Note Comptes spécifiques des concessions

27

(en millions d'euros)	2009	2008
Droits sur biens des concessions des Forces Hydrauliques		
Contre-valeur des biens ⁽¹⁾	102	182
Écarts de réévaluation	1 103	1 134
Amortissement de caducité ⁽¹⁾	15	-
Droits sur biens FH	1 220	1 316
Droits sur biens des concessions de distribution publique ⁽²⁾		
Contre-valeur des biens	1 205	1 137
Financement du concessionnaire non amorti	(686)	(633)
Amortissement du financement du concédant	214	202
Participations reçues sur immobilisations en-cours du domaine concédé	14	16
Droits sur biens DP	747	722
TOTAL	1 967	2 038

(1) Adaptation du traitement comptable au 1^{er} janvier 2009 dans le cadre de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques avec la modification du plan d'amortissement pour prendre en compte la date de fin des concessions de Forces Hydrauliques (amortissement de caducité) et le réajustement de la valeur des droits du concédant.

(2) Les droits sur biens des concessions de distribution publique relèvent du Système Énergétique Insulaire (SEI).

Note Provisions pour risques et passifs éventuels

28

(en millions d'euros)	2008	Dotations		Reprises			2009
		Exploitation	Financières	Suite à utilisation	Provision sans objet	Financières	
Provisions pour pertes de change ⁽¹⁾	505	-	66	-	-	(505)	66
Provisions pour risques sur participations	2	-	-	-	-	-	2
Provisions pour contrats déficitaires	47	36	2	(41)	(2)	-	42
Autres provisions pour risques	224	40	2	(33)	(49)	-	184
PROVISIONS POUR RISQUES	778	76	70	(74)	(51)	(505)	294

(1) La reprise financière est principalement due à la capitalisation d'une avance de 2 123 millions de livres sterling accordée à Lake Acquisitions en 2008 afin de financer l'achat des titres British Energy.

Passifs éventuels

DROITS INDIVIDUELS À LA FORMATION (DIF)

La loi française du 4 mai 2004 permet à chaque salarié de bénéficier d'un droit individuel à la formation de 20 heures par an minimum cumulable sur 6 ans. L'accord d'entreprise intervenu le 24 février 2006 précise pour EDF

les conditions d'exercice de ce droit individuel à la formation en indiquant les formations éligibles au DIF. Les dépenses au titre de ces formations sont comptabilisées quand elles sont encourues.

Au 31 décembre 2009, le volume d'heures de formation correspondant aux droits acquis non consommés s'élève à 7 054 647 heures dont 7 028 749 n'ayant pas donné lieu à demande.

Note 29 Provisions pour aval du cycle nucléaire et déconstruction

29

29.1 Provisions pour aval du cycle nucléaire	472
29.2 Provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs	474
29.3 Sécurisation du financement des obligations de long terme	475

Les provisions pour aval du cycle nucléaire et déconstruction sont évaluées en fonction des principes exposés en note 1.14. Elles prennent en compte les prescriptions contenues dans la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application. Conformément à la réglementation sur la sécurisation du financement des charges nucléaires :

- EDF provisionne l'intégralité des obligations relatives aux installations nucléaires dont elle est l'exploitant ;

- EDF constitue des actifs dédiés pour couvrir le financement de ses obligations de long terme.

Les charges correspondantes sont évaluées aux conditions économiques de fin d'année, réparties selon un échéancier prévisionnel de décaissements, et provisionnées en valeur actualisée de fin d'année (en prenant en compte un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 %).

29.1

Provisions pour aval du cycle nucléaire

Les variations des provisions pour aval du cycle nucléaire se répartissent comme suit :

	2008	Dotations			Reprises		Autres ⁽²⁾	2009
		Exploitation	Financières ⁽¹⁾	Exceptionnelles	Suite à utilisation	Provision sans objet		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Provision pour gestion du combustible utilisé	8 553	368	469	-	(714)	(11)	21	8 686
Provision pour gestion à long terme des déchets radioactifs	6 158	17	305	-	(120)	(21)	5	6 344
PROVISIONS POUR AVAL DU CYCLE NUCLÉAIRE	14 711	385	774		(834)	(32)	26	15 030

(1) Charges financières d'actualisation.

(2) Correspond à la part de combustible chargé en réacteur et non encore irradié, la contrepartie étant comptabilisée dans les comptes de stocks.

L'évaluation des charges aux conditions économiques de fin d'année et en valeur actualisée est la suivante :

	2009		2008	
	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée
<i>(en millions d'euros)</i>				
Provision pour gestion du combustible utilisé	13 969	8 686	13 675	8 553
Provision pour gestion à long terme des déchets radioactifs	22 321	6 344	21 464	6 158
TOTAL DES PROVISIONS AVAL DU CYCLE NUCLÉAIRE	36 290	15 030	35 139	14 711

29.1.1 Provisions pour charges de gestion des combustibles usés

Cette rubrique comprend les prestations correspondant aux éléments suivants :

- l'évacuation du combustible usé des centres de production d'EDF, sa réception, son entreposage intermédiaire et son traitement y compris le conditionnement des déchets qui en résultent et leur entreposage ;
- les charges de traitement concernent exclusivement le combustible usé recyclable dans les installations existantes, y compris la part de combustible chargé en réacteur et non encore irradié.

L'évaluation de ces charges est fondée sur les principes de l'accord-cadre régissant les contrats de gestion du combustible usé (traitement recyclage) sur la période post-2007 signé entre EDF et AREVA le 19 décembre 2008 dans la continuité des dispositions contractuelles antérieures. Les négociations entre EDF et AREVA se sont poursuivies jusqu'au 5 février 2010, date à laquelle ont été conclus les principes d'application de l'accord-cadre, lesquels devraient pouvoir être déclinés à brève échéance dans le contrat d'exploitation 2008-2012.

Il est à noter que pour l'oxydation et l'entreposage de l'uranium de retraitement non immédiatement recyclé, l'évaluation des charges est fondée sur les meilleures estimations d'EDF compte tenu des discussions en cours avec AREVA et des prévisions de recyclage à court terme de ces matières.

Les charges sont calculées à partir des flux physiques prévisionnels à la date de l'arrêt des comptes.

Pour le combustible chargé en réacteur et non encore irradié, les provisions sont constituées en contrepartie d'un accroissement de la valeur des combustibles comptabilisée dans les comptes de stocks.

Concernant la participation d'EDF aux dépenses de déconstruction des installations de traitement de La Hague ainsi que de reprise et de conditionnement des déchets anciens, un accord libérant EDF de toute obligation a été signé avec AREVA le 6 juillet 2009 fixant les montants exacts et les échéances de versement, la dernière étant prévue avant le 1^{er} juillet 2011. Les deux premières échéances ayant été réglées, les versements restant à effectuer sont inscrits en dettes d'exploitation.

29.1.2 Provisions pour charges de gestion à long terme des colis de déchets radioactifs

Cette rubrique concerne les dépenses futures relatives à :

- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus de la déconstruction des installations nucléaires de base dont EDF est l'exploitant ;
- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus du traitement du combustible usé à La Hague ;

- l'entreposage de longue durée et le stockage direct du combustible usé non recyclable à l'échelle industrielle dans les installations existantes : combustible au plutonium ou à l'uranium issu du traitement enrichi, combustible de Creys Malville et Brennilis ;
- et aux quotes-parts EDF des charges d'études, de couverture, de fermeture, de surveillance des centres de stockage :
 - existants, pour les déchets de très faible activité (TFA) et les déchets de faible et moyenne activité (FMA),
 - à créer, pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL) et pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL).

Les volumes de déchets donnant lieu à provisions incluent, d'une part, les colis de déchets existants, et d'autre part, l'ensemble des déchets à conditionner tels qu'obtenus après déconstruction des centrales ou après traitement à La Hague du combustible usé (sur la base de la totalité du combustible chargé en réacteur au 31 décembre irradié ou non).

Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs).

Pour les déchets issus de la déconstruction des centrales en exploitation, le traitement comptable est identique à celui des dépenses de déconstruction (un actif est créé en contrepartie de la provision).

Pour les déchets à venir sur le combustible chargé en réacteur et non encore irradié, les provisions sont constituées en contrepartie d'un accroissement du coût du combustible comptabilisé dans les comptes de stocks.

La provision constituée pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) représente la part la plus importante des provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs. Les dispositions de la loi du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs ont conforté EDF dans l'hypothèse retenue d'un stockage géologique sur laquelle sont fondées les provisions comptabilisées.

Depuis 2005, le montant brut et l'échéancier des dépenses prévisionnelles sont basés sur un scénario industriel de stockage géologique établi à partir des conclusions rendues au premier semestre 2005 par le Groupe de travail dirigé par la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières (DGEMP, devenue depuis la Direction Générale de l'Énergie et du Climat – DGEC) et réunissant les administrations concernées (DGEMP, Agence des Participations de l'État et Direction du Budget), l'ANDRA et les producteurs de déchets (EDF, AREVA, CEA). EDF a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du Groupe de travail, en s'assurant également de sa cohérence avec les données internationales.

Concernant la provision pour les déchets de faible activité vie longue (FAVL), l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) a entrepris en 2008 une recherche de site. Malgré le désistement des deux sites sélectionnés pour des campagnes de reconnaissance géologique, le calendrier de développement du site de stockage FAVL en vue d'une mise en service en 2019 n'a pas été à ce stade remis en cause par la DGEC et l'ANDRA.

29.2

Provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs

Les variations des provisions pour déconstruction et pour dépréciation des derniers cœurs se répartissent comme suit :

	2008	Dotations		Reprises		2009
		Exploitation	Financières ⁽¹⁾	Suite à utilisation	Provision sans objet	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Provisions pour déconstruction des centrales thermiques	434	8	22	(45)	6	425
Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires	10 360	6	518	(176)	-	10 708
Provisions derniers cœurs	1 675	65	85	-	-	1 825
TOTAL	12 469	79	625	(221)	6	12 958

(1) Charges financières d'actualisation.

L'évaluation des charges aux conditions économiques de fin d'année et en valeur actualisée est la suivante :

	2009		2008	
	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée	Aux conditions économiques de fin d'année	Valeur actualisée
<i>(en millions d'euros)</i>				
Provision pour déconstruction des centrales thermiques	594	425	609	434
Provision pour déconstruction des centrales nucléaires	20 696	10 708	20 452	10 360
Provision pour derniers cœurs	3 732	1 825	3 566	1 675
TOTAL DES PROVISIONS POUR DÉCONSTRUCTION ET DERNIERS CŒURS	25 022	12 958	24 627	12 469

29.2.1 Provisions pour déconstruction des centrales thermiques à flamme

Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme sont basées sur des études, régulièrement mises à jour et fondées sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

Pour les centrales en exploitation, un actif est créé en contrepartie de la provision.

L'évaluation de la provision au 31 décembre en 2009 prend en compte les derniers éléments de devis connus et la mise en service de nouveaux actifs de production.

29.2.2 Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires

Cette rubrique concerne la déconstruction des centrales nucléaires de la filière REP (Réacteur à Eau Pressurisée) en exploitation et des centrales nucléaires arrêtées définitivement.

Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites seront remis en état et que les terrains pourront être réutilisés.

Rappel pour les centrales en exploitation :

- un actif a été créé en contrepartie de la provision ;
- un actif a également été comptabilisé sous la forme de produits à recevoir pour constater l'engagement des partenaires étrangers à prendre en charge, à hauteur de leur participation, la déconstruction des tranches des centrales REP concernées.

POUR LES CENTRALES EN EXPLOITATION (FILIERE REP PALIERS 900 MW, 1 300 MW ET N4)

Les provisions ont été évaluées sur la base d'une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991, qui a déterminé une estimation du coût de référence en €/MW, confirmant les hypothèses de la Commission PEON datant de 1979. Cette évaluation a été confirmée par une étude effectuée par l'entreprise en 1999 et ciblée sur un site déterminé, puis par une nouvelle évaluation effectuée en 2009.

Conformément aux engagements pris, l'entreprise a procédé en 2009 à une nouvelle évaluation des coûts de déconstruction du parc REP en exploitation selon une démarche comprenant les étapes suivantes :

- l'évaluation du coût de déconstruction d'un site REP de 4 tranches 900 MW prenant en compte les évolutions les plus récentes en terme de réglementation, de retour d'expérience de la déconstruction des centrales à l'arrêt et des recommandations de l'Autorité de Sécurité Nucléaire ;
- le réexamen de la planification dans le temps des opérations de déconstruction ;
- la détermination des règles permettant l'extrapolation de l'évaluation des coûts à l'ensemble du parc REP en exploitation.

Une inter-comparaison internationale a permis de corroborer les résultats de cette étude.

Cette étude a abouti à un chiffrage des coûts de déconstruction qui confirme l'évaluation de la provision constituée jusqu'à présent et valide les coûts de référence utilisés exprimés en €/MW.

Il est à noter que cette étude a intégré dans l'évaluation de la provision les trois INB périphériques rattachées au parc REP en exploitation, conformément aux engagements pris.

POUR LES CENTRALES NUCLÉAIRES ARRÊTÉES DÉFINITIVEMENT (CENTRALES UNGG, CENTRALE DE CREYS-MALVILLE, CENTRALES DE BRENNILIS ET DE CHOOZ A)

La provision est évaluée à partir de devis (coûts et plannings) mis à jour en 2008, et qui prennent en compte l'évolution des hypothèses techniques et financières, le retour d'expérience sur les opérations de déconstruction en cours et une étude d'inter-comparaison.

Les décaissements envisagés ont été inflatés en fonction des échéanciers établis en interne et actualisés.

À l'issue de l'accord signé en décembre 2008 entre EDF et le CEA sur le démantèlement des installations de Brennilis et de Phenix et sur le devenir du combustible irradié des deux installations, EDF est seul responsable de la déconstruction de Brennilis et est libéré de toute obligation au titre

de la déconstruction de Phenix. Chaque partie reste responsable de la gestion à long terme des déchets au prorata de sa participation initiale. Les soultes libératoires ont été réglées le 10 mars 2009.

29.2.3 Provision pour derniers cœurs

Pour EDF, cette provision couvre les charges relatives à la perte future du combustible non consommé, à l'arrêt définitif du réacteur. Elle se décompose en deux postes :

- la dépréciation du stock de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif, valorisée à partir du dernier prix moyen connu des stocks ;
- le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants, pour la part de combustible non encore irradiée au moment de l'arrêt définitif. Ces coûts sont valorisés suivant des modalités similaires à celles utilisées pour les provisions relatives à la gestion du combustible usé et à la gestion à long terme des déchets radioactifs.

Cette provision étant liée à une obligation existante à la date de mise en service de la tranche de production nucléaire à laquelle le cœur appartient, les coûts sont intégralement provisionnés et un actif est constitué en contrepartie de la provision.

29.3 Sécurisation du financement des obligations de long terme

29.3.1 Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu par EDF pour le calcul des provisions est de 5 %, prenant en compte une hypothèse d'inflation de 2 %, soit un taux réel proche de 3 %.

CALCUL DU TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de séries longues d'emprunts obligataires de durée aussi proche que possible de la durée du passif. Une partie des dépenses pour lesquelles sont constituées ces provisions sera toutefois décaissée sur des horizons de temps qui excèdent largement la durée des instruments couramment traités sur les marchés financiers.

L'hypothèse sur le taux nominal est ainsi aujourd'hui, en prenant en particulier en compte l'OAT française 2055, pertinente par rapport à la durée des engagements nucléaires. La moyenne de rendement des OAT de maturité 50 ans n'est pas disponible à ce stade sur une durée suffisante. Il est donc pris pour référence la moyenne glissante sur 10 ans du rendement des OAT françaises disponibles sur les horizons les plus longs, à laquelle est ajouté le spread des obligations d'entreprises de notation A à AA, dont EDF fait partie.

L'hypothèse d'inflation retenue est cohérente avec les prévisions données par le consensus et l'inflation anticipée calculée à partir du rendement des obligations indexées sur l'inflation.

RÉVISION DU TAUX D'ACTUALISATION

La méthodologie retenue pour la détermination du taux d'actualisation consiste à privilégier la prise en compte des tendances longues sur les évolutions des taux, en cohérence avec l'horizon lointain des décaissements. La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long terme.

Le taux d'actualisation retenu respecte le double plafond réglementaire instauré par ailleurs par le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007. Il doit être inférieur :

- à un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » ;
- au taux de rendement anticipé des actifs de couverture.

29.3.2 Facteurs de sensibilité des provisions pour aval du cycle nucléaire et des provisions pour déconstruction et pour dépréciation des derniers cœurs

La sensibilité aux hypothèses de coûts, de taux d'inflation et de taux d'actualisation ainsi qu'aux échéanciers de décaissements peut être estimée à

partir de la comparaison du montant brut évalué aux conditions économiques de décembre de l'année considérée avec le montant en valeur actualisé.

Cette approche peut être complétée par l'estimation de l'impact sur la valeur actualisée d'une variation du taux d'actualisation.

En application de l'article 11 du décret du 23 février 2007, le tableau ci-dessous fournit ces différents éléments pour les principales composantes des provisions pour aval du cycle nucléaire, pour déconstruction des centrales nucléaires et derniers cœurs.

	Coût provisionné en valeur actualisée		Sensibilité au taux d'actualisation			
	2009	2008	2009		2008	
			0,25 %	- 0,25 %	0,25 %	- 0,25 %
<i>(en millions d'euros)</i>						
Aval du cycle nucléaire						
Gestion du combustible utilisé	8 686	8 553	(192)	205	(189)	201
Gestion à long terme des déchets radioactifs	6 344	6 158	(391)	445	(378)	430
Déconstruction et dépréciation des derniers cœurs						
Déconstruction des centrales	10 708	10 360	(542)	575	(539)	574
Derniers cœurs	1 825	1 675	(81)	87	(79)	85
TOTAL	27 563	26 746	(1 206)	1 312	(1 185)	1 290

29.3.3 Actifs dédiés

La loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs et le décret du 23 février 2007 imposent aux exploitants nucléaires

de mettre en œuvre un plan de constitution d'actifs dédiés et fixent un délai de 5 ans pour que la valeur du portefeuille soit au moins égale à la valeur des provisions, soit au plus tard en juin 2011. Les actifs dédiés sont détaillés en note 19.

Note Avantages du personnel

30	30.1 Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	477
	30.2 Provisions pour autres avantages à long terme du personnel en activité	478
	30.3 Hypothèses actuarielles	479
	30.4 Variation de la valeur actualisée de l'obligation et des actifs de couverture	479

La variation des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

	31/12/2008	Augmentation		Diminution		31/12/2009
		Charges exploitation ⁽¹⁾	Charges financières	Suite à utilisation ⁽²⁾	Autres	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Avantages postérieurs à l'emploi	8 943	296	820	(1 005)	(2)	9 052
Avantages long terme	575	102	33	(67)	-	643
PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL	9 518	398	853	(1 072)	(2)	9 695

(1) Dont 271 millions d'euros au titre des coûts des services rendus, 119 millions d'euros au titre des pertes actuarielles.

(2) Dont 749 millions d'euros au titre des prestations servies et 317 millions d'euros au titre du rendement attendu des actifs de couverture.

30.1

Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

En application de l'avis n° 2000-A du Comité d'urgence du CNC du 6 juillet 2000 et de l'article 335.1 alinéa 2 du Plan Comptable Général, EDF a opté au 1^{er} janvier 2005, pour la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel.

Les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2009
Retraites	7 583	939	(891)	-	7 631
Avantages en nature énergie	642	63	(39)	-	666
Indemnités de fin de carrières	-	64	(51)	(2)	11
Indemnité de secours immédiat	173	10	(7)	-	176
Indemnité de congés exceptionnels	123	12	(2)	-	133
Indemnité compensatrice de frais d'études	18	1	(1)	-	18
Charges CNIÉG	380	24	(14)	-	390
Indemnité complémentaire retraite et retraites des détachés	24	3	-	-	27
TOTAL	8 943	1 116	(1 005)	(2)	9 052

30.1.1 Retraites

Les principales mesures de la réforme du financement du régime spécial de retraites des IEG sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

Les droits spécifiques du régime spécial correspondent aux prestations non couvertes par les régimes de droit commun. Les droits spécifiques passés sont les droits spécifiques relatifs aux périodes validées au 31 décembre 2004, les droits spécifiques futurs sont ceux validés après le 31 décembre 2004. Le financement des droits spécifiques passés relevant des activités de transport et de distribution d'électricité et de gaz, et des activités de gestion des missions de service public, dites « Activités régulées ou non concurrentielles », est assuré par la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).

Le financement assuré directement par EDF concerne :

- les droits spécifiques passés relevant des autres activités, dites « Activités non régulées ou concurrentielles » ;
- les droits spécifiques futurs des activités régulées et non régulées ;
- les droits spécifiques des agents bénéficiant d'un départ anticipé par rapport à l'âge de départ légal du régime général.

30.1.2 Autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi

En complément des retraites, d'autres avantages sont consentis aux inactifs :

LES AVANTAGES EN NATURE ÉNERGIE

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Électriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé « Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. L'engagement d'EDF relatif à la fourniture d'énergie aux agents d'EDF correspond à la valeur actuelle probable des kWh fournis aux agents pen-

dant la phase de retraite valorisée sur la base du coût de revient unitaire. Dans le calcul de l'engagement est prise en compte la soulte représentant le prix de l'accord d'échange d'énergie avec GDF SUEZ.

LES INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les indemnités de fin de carrière sont versées aux agents qui deviennent bénéficiaires d'une pension statutaire de vieillesse ou aux ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent. Ces engagements sont couverts en quasi-totalité par un contrat d'assurance.

LES INDEMNITÉS DE SECOURS IMMÉDIAT

Les indemnités de secours immédiat au décès ont pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité (article 26 - § 5 du Statut national). Elles sont versées aux ayants droit prioritaires des agents décédés (indemnité statutaire correspondant à deux mois de pension) ou à un tiers ayant assumé les frais d'obsèques (indemnité bénévole correspondant aux frais d'obsèques).

LES INDEMNITÉS DE CONGÉS EXCEPTIONNELS DE FIN DE CARRIÈRE

Tous les agents pouvant prétendre à une pension statutaire de vieillesse à jouissance immédiate, âgés d'au moins 55 ans à la date de leur départ en inactivité, bénéficient, au cours des douze derniers mois de leur activité, d'un total de 18 jours de congés exceptionnels.

LES INDEMNITÉS COMPENSATRICES DE FRAIS D'ÉTUDE

L'Indemnité Compensatrice de Frais d'Études (ICFE) est un avantage familial extrastatutaire. Elle a pour but d'apporter une aide aux agents inactifs ou à leurs ayants droit dont les enfants poursuivent leurs études. Elle est également versée aux bénéficiaires de pension d'orphelins.

FRAIS DE GESTION DE LA CNIEG

Les charges administratives et financières de la CNIEG sont mutualisées au sein des IEG.

RÉGIME DE RETRAITE DES DÉTACHÉS

Le régime de retraite des détachés est destiné à procurer aux agents qui ont été détachés au sein des sociétés du groupe EDF, en France comme à l'étranger, entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2005 un niveau

de rente correspondant à la différence entre ce qu'ils auraient perçu au titre du régime de retraite des IEG et ce qu'ils perçoivent ou percevront au titre des régimes obligatoires auxquels ils ont été affiliés pendant leur période de détachement.

INDEMNITÉS COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Les indemnités complémentaires de retraite sont versées aux agents cadres supérieurs qui deviennent bénéficiaires d'une pension statutaire de vieillesse.

30.2 Provisions pour autres avantages à long terme du personnel en activité

Les provisions pour avantages consentis aux actifs sont détaillées comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Aide bénévole amiante	10	3	(1)	12
CFC Amiante	9	5	(3)	11
Médailles du travail	73	8	(8)	73
Rentes invalidités	97	61	(30)	128
Rentes accidents du travail et maladies professionnelles	386	58	(25)	419
TOTAL	575	135	(67)	643

AIDE BÉNÉVOLE AMIANTE

Afin d'améliorer la réparation du préjudice subi par les salariés reconnus atteints d'une maladie professionnelle liée à l'amiante, une aide bénévole à caractère indemnitaire est versée par EDF à l'agent ou à ses ayants droit lorsqu'il est décédé des suites de sa maladie. Cette aide représente un montant équivalent à 20 % du montant de la rente pour les ouvrants droit et les ayants droit bénéficiant d'une rente. Pour ceux qui bénéficient d'une indemnisation par le régime spécial, l'aide représente 20 % de ce capital et est payée en une seule fois.

CFC AMIANTE

EDF a mis en place un dispositif de préretraite pour les travailleurs d'au moins 50 ans, sans condition d'ancienneté, effectivement reconnus comme étant atteints d'une maladie professionnelle liée à l'amiante.

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Les indemnités proposées aux salariés au titre des médailles du travail varient en fonction de leur ancienneté. La méthode retenue pour évaluer l'engagement est celle des « unités de crédits projetées ». Celui-ci correspond à la valeur actuelle probable des indemnités lorsque l'agent a atteint les différents niveaux d'ancienneté.

RENTES INVALIDITÉS

À l'issue des cinq ans d'incapacité temporaire, l'agent dont l'état de santé ne permet pas une reprise de son activité professionnelle est mis en invalidité.

Les agents statutaires en activité de services peuvent bénéficier de prestations en rente lorsque leur mise en invalidité est prononcée par la Commission Nationale d'Invalidité (article 4 - § de l'annexe 3 du Statut national). Ils perçoivent alors une pension d'invalidité correspondant à 50 % de leur dernier salaire d'activité. L'état d'invalidité peut être prononcé à la suite d'une longue maladie d'une durée de cinq ans, d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle dès lors que l'agent est reconnu inapte au travail. Cette prestation, versée jusqu'à l'âge de la retraite en cas d'absence d'amélioration de l'état de santé de l'agent, n'est pas réversible.

RENTES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

À l'instar des salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles. Ces prestations relèvent du Livre IV du Code de la Sécurité Sociale. Elles couvrent l'ensemble des salariés et des ayants droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

30.3

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages à long terme des IEG sont résumées ci dessous :

- le taux d'actualisation retenu s'élève à 5,25 % au 31 décembre 2009 (contre 5,75 % au 31 décembre 2008). Les écarts actuariels, après prise en compte des variations de taux d'actualisation, présentent une perte de 181 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre un gain de 773 millions d'euros au 31 décembre 2008) ;

- le taux d'inflation retenu est estimé à 2 % ;
- l'évolution du salaire national de base (SNB) est estimée à 2 %, hors inflation ;
- les taux d'augmentation des salaires, hors évolution du SNB, ont été déterminés à partir des observations effectuées sur la période 1996 à 2003 ;
- l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité retenue est de 12,5 ans ;
- le taux de rotation des agents est non significatif.

30.4

Variation de la valeur actualisée de l'obligation et des actifs de couverture

30.4.1 Variation de la valeur de l'obligation et de la situation financière

La variation de l'obligation et de la situation financière se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	Engagements provenant de régimes	
	non financés	financés
Valeur actuelle de l'obligation au 01/01/2009	2 791	11 787
Coût des services rendus au cours de l'exercice	254	17
Charge d'intérêts	174	679
Pertes et (gains) actuariels	275	912
Prestations payées	(253)	(493)
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2009	3 241	12 902
Juste valeur des actifs de couverture	-	(6 178)
Situation financière nette	3 241	6 724
(Pertes) et gains actuariels	(500)	319
Coûts des services passés non reconnus - droits non acquis	(3)	(86)
PASSIF NET CONSTITUÉ AU 31/12/2009	2 738	6 957

30.4.2 Variation de la valeur actualisée des actifs de couverture

La variation de la valeur actualisée des actifs de couverture se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	
Juste valeur des actifs au 1^{er} janvier 2009	5 738
Rendement attendu des actifs du régime	317
Primes nettes	264
Prestations servies	(262)
Écarts actuariels sur actifs du régime	121
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE AU 31 DÉCEMBRE 2009	6 178

30.4.3 Décomposition de la valeur des actifs de couverture

Le taux de rendement attendu des actifs de couverture dépend de l'espérance de rendement de chacune des classes d'actifs financiers.

L'allocation des actifs financiers au 31 décembre 2009 est la suivante :

	Indemnités de fin de carrières	Régime des retraites
Actions	47,0 %	35,2 %
Obligations et Monétaire	53,0 %	64,8 %

Les hypothèses de rendement attendu des actifs financiers sur le long terme au 31 décembre 2009 ont été fixées à :

- 5,33 % pour le régime de retraites ;
- 5,02 % pour les indemnités de fin de carrière.

Note 31 Provision pour renouvellement des immobilisations du domaine concédé

	2008	Dotations		Reprises		Autres	2009
		Exploitation	Exceptionnelles	Suite à utilisation	Provision sans objet		
<i>(en millions d'euros)</i>							
PROVISION POUR RENOUVELLEMENT	202	19				(2)	219

Note 32 Provisions pour autres charges

	2008	Dotations		Reprises		2009
		Exploitation	Financières ^(a)	Suite à utilisation	sans objet	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Provisions pour charges relatives						
au personnel ⁽¹⁾	593	84	10	(182)	(2)	503
aux réparations et à l'entretien ⁽²⁾	161	29	-	(30)	-	160
à l'énergie non relevée non facturée	20	4	-	(6)	(3)	15
aux autres charges ⁽³⁾	1 578	535	-	(1 438)	(6)	669
PROVISIONS POUR AUTRES CHARGES	2 352	652	10	(1 656)	(11)	1 347

(a) Charges financières liées à l'actualisation.

(1) La provision pour charges relatives au personnel est constituée principalement de la contribution de maintien de droits (AGIRC, ARRCO) pour 393 millions d'euros. La provision comptabilisée dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés a fait l'objet d'une reprise de 87 millions d'euros suite à la livraison des actions en août 2009.

(2) Cette rubrique concerne les révisions décennales des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flamme.

(3) Cette rubrique comprend notamment, au 31 décembre 2009, 501 millions d'euros de provisions relatives au Tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (1 351 millions d'euros au 31 décembre 2008) et 112 millions d'euros de provisions pour charges concernant des organismes sociaux (126 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Note Dettes

33

Dettes	Degré d'exigibilité			Montant brut au 31/12/2009	Montant brut au 01/01/2009 après reclassement*
	Échéance à - 1 an	Échéance de 2 à 5 ans	Échéance à + 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dettes financières					
Emprunts obligataires	1 027	10 322	18 457	29 806	15 292
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	300	-	-	300	-
Autres emprunts	2 791	3	2	2 796	5 260
Dettes financières diverses					
Avances sur consommation	51	88	10	149	158
Autres dettes	950	21	353	1 324	914
Sous-total Dettes financières	5 119	10 434	18 822	34 375	21 624
Avances et acomptes reçus des clients	4 279	2	-	4 281	3 765
Dettes d'exploitation d'investissements et divers					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Factures parvenues	2 729	-	-	2 729	2 588
Factures non parvenues ⁽¹⁾	6 174	742	-	6 916	7 638
Dettes fiscales et sociales	5 041	-	-	5 041	4 999
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Factures parvenues	646	-	-	646	631
Factures non parvenues	852	-	-	852	817
Autres dettes					
Clients créditeurs	50	-	-	50	46
Autres comptes créditeurs ⁽²⁾	8 068	103	-	8 171	7 010
Sous-total Dettes d'exploitation d'investissements et divers	23 560	845	-	24 405	23 729
Instruments de trésorerie ⁽³⁾	96	479	739	1 314	438
Produits constatés d'avance ⁽⁴⁾	576	824	2 000	3 400	3 796
TOTAL	33 630	12 584	21 561	67 775	53 352

* Les Euro-Médium Term Notes, figurant en autres emprunts en 2008, ont été reclassés en emprunts obligataires au 1^{er} janvier 2009.

(1) Dont 1 478 millions d'euros au 31 décembre 2009 au titre de la facturation de la soulte relative au démantèlement de l'usine de La Hague dans le cadre de l'accord EDF-AREVA.

(2) Le montant des conventions de placements et de trésorerie avec les filiales s'élève à 5 652 millions en 2009 contre 5 155 millions d'euros en 2008. Le solde de la convention de placements avec la filiale ERDF s'élève à 2 000 millions d'euros en 2009 contre 2 400 millions d'euros en 2008.

(3) Correspond aux pertes latentes sur instruments de change.

(4) Le poste relève principalement de versements effectués par les partenaires au titre de fournitures d'énergie à livrer au cours d'exercices futurs.

Note Dettes financières

34

34.1 Ventilation des emprunts par devises avant et après swaps de couverture 483

34.2 Ventilation des emprunts par type de taux d'intérêt avant et après swaps de couverture 484

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2008	Reclas- sements ⁽¹⁾	Solde au 01/01/2009	Nouveaux Emprunts	Rembour- sements	Ajustements de change	Autres	Solde au 31/12/2009
Emprunts obligataires								
Emprunts en euros	2 552	-	2 552	181	(1 996)	-	-	737
Emprunts en devises	1 127	-	1 127	5 104	(1)	(379)	-	5 851
Euro-Medium Term Notes (EMTN) en euros	-	9 370	9 370	9 769	-	-	-	19 139
Euro-Medium Term Notes (EMTN) en devises	-	2 243	2 243	1 795	-	42	-	4 080
Sous-total 1	3 679	11 613	15 292	16 849	(1 997)	(337)	-	29 807
Emprunts auprès des établissements de crédit								
Crédits syndiqués à court terme en euros	-	-	-	367	(367)	-	-	-
Crédits syndiqués à court terme en devises	-	-	-	7 818	(8 017)	199	-	-
Crédits court terme en euros	-	-	-	300	-	-	-	300
Sous-total 2	-	-	-	8 485	(8 384)	199	-	300
Autres emprunts								
Billets de trésorerie en Euros (BTR) ⁽²⁾	3 971	-	3 971	-	(1 848)	-	-	2 123
Papier commercial en devises ⁽²⁾	1 281	-	1 281	-	(615)	-	-	666
Euro-Medium Term Notes (EMTN) en euros	9 370	(9 370)	-	-	-	-	-	-
Euro-Medium Term Notes (EMTN) en devises	2 243	(2 243)	-	-	-	-	-	-
Emprunts contractuels à caractère financier ⁽²⁾	8	-	8	1	(3)	-	-	6
Sous-total 3	16 873	(11 613)	5 260	1	(2 466)	-	-	2 795
Total emprunts 1 + 2 + 3	20 552	-	20 552	25 335	(12 847)	(138)	-	32 902
Avances sur consommation	158	-	158	-	-	-	(9)	149
Avances diverses	452	-	452	-	-	-	(4)	448
Comptes bancaires créditeurs	41	-	41	-	-	-	(25)	16
Débits bancaires différés	39	-	39	-	-	-	13	52
Intérêts à payer	382	-	382	-	-	-	426	808
Total autres dettes financières diverses	914	-	914	-	-	-	410	1 324
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	21 624		21 624	25 335	(12 847)	(138)	401	34 375

(1) Les Euro-Medium Term Notes, figurant en autres emprunts en 2008, ont été reclassés en emprunts obligataires en 2009.

(2) Les remboursements sont nets des émissions de l'exercice.

EDF a procédé en 2009 à plusieurs émissions obligataires auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux pour un montant de 13 580 millions d'euros et à une émission d'emprunt obligataire auprès des particuliers pour un montant de 3 269 millions d'euros.

Les émissions des emprunts en euros et devises d'un montant de 5 285 millions d'euros se décomposent ainsi :

- 181 millions d'euros à taux fixe de 5,125 % et à échéance 2019 ;
- 2 000 millions de dollars US soit 1 540 millions d'euros à taux fixe de 6,5 % et à échéance 2019 ;
- 1 250 millions de dollars US soit 963 millions d'euros à taux fixe de 5,5 % et à échéance de 2014 ;
- 1 750 millions de dollars US soit 1 348 millions d'euros à taux fixe de 6,95 % et à échéance 2039 ;
- 300 millions de francs suisses soit 197 millions d'euros à taux fixe de 2 % et à échéance 2012 ;
- 300 millions de francs suisses soit 197 millions d'euros à taux fixe de 4 % et à échéance 2017 ;
- 50 millions de francs suisses soit 33 millions d'euros à taux fixe de 2 % et à échéance 2012 ;
- 44 100 millions de yens soit 330 millions d'euros à taux fixe de 2 % et à échéance 2016 ;

- 16 300 millions de yens soit 122 millions d'euros à taux fixe de 1,24 % et à échéance 2012 ;
- 45 000 millions de yens soit 337 millions d'euros à taux fixe de 1,63 % et à échéance 2014 ;
- 5 000 millions de yens soit 37 millions d'euros à taux variable « JPY LIBOR 3 mois » + 0,8 % à échéance 2014.

Les émissions des Euro-Médium Term Notes d'un montant de 11 564 millions d'euros se décomposent ainsi :

- 2 000 millions d'euros à taux fixe de 5,125 % et à échéance 2015 ;
- 2 000 millions d'euros à taux fixe de 6,25 % et à échéance 2021 ;
- 1 500 millions de livres sterling soit 1 718 millions d'euros à taux fixe de 6,125 % et à échéance 2034 ;
- 3 269 millions d'euros à taux fixe de 4,5 % et à échéance 2014 auprès des particuliers ;
- 2 500 millions d'euros à taux fixe de 4,625 % et à échéance 2024 ;
- 10 000 millions de yens soit 77 millions d'euros à taux variable « JPY LIBOR 3 mois » + 0,75 % et à échéance 2015.

Ces émissions d'emprunts ont permis de rembourser au cours de l'exercice 2009 le crédit syndiqué bancaire tiré à hauteur de 7 344 milliards de livres sterling en janvier 2009.

34.1

Ventilation des emprunts par devises avant et après swaps de couverture

	Structure de la dette au bilan				Incidence des swaps		Structure de la dette au bilan après swaps			
	En devises	En euros	% de la dette en devises	% de la dette	En devises	En euros	En devises	En euros	% de la dette en devises	% de la dette
<i>(en millions d'euros)</i>										
I- Euros		22 305		68		9 112		31 417		94
II- Autres devises										
CHF	2 400	1 618	15	5	(2 400)	(1 618)	-	-	-	-
GBP	3 051	3 435	32	10	(1 248)	(1 405)	1 803	2 030	100	6
JPY	182 700	1 372	13	4	(182 700)	(1 372)	-	-	-	-
USD	6 010	4 172	39	13	(6 010)	(4 172)	-	-	-	-
Total II		10 597	100	32	-	(8 567)	-	2 030	100	6
TOTAL I + II		32 902		100		545		33 447		100

Les nominaux des swaps, présentés en engagements, ne modifient pas les emprunts figurant au bilan. L'incidence des swaps sur les emprunts euros se traduit par une augmentation de 9 112 millions d'euros, et par une diminution de 8 567 millions d'euros pour ceux en devises ne faisant

pas partie de la zone euro. Au total, le volume des emprunts long terme est majoré de 545 millions d'euros passant de 32 902 millions d'euros à 33 447 millions d'euros.

34.2

Ventilation des emprunts par type de taux d'intérêt avant et après swaps de couverture

	Structure de la dette au bilan			Incidence des swaps Montants	Structure de la dette au bilan après swaps		
	Montants	% 31/12/2009	% 31/12/2008		Montants	% 31/12/2009	% 31/12/2008
<i>(en millions d'euros)</i>							
Dettes à taux fixe							
Emprunts long terme et EMTN	29 279			(614)	28 665		
Emprunts court terme	2 752			(1 603)	1 149		
Sous-total dette à taux fixe	32 031	97	97	(2 217)	29 814	89	70
Dettes à taux variable							
Emprunts long terme et EMTN	533			1 184	1 717		
Emprunts court terme	338			1 578	1 916		
Sous-total dette à taux variable	871	3	3	2 762	3 633	11	30
TOTAL	32 902	100	100	545	33 447	100	100

Note Instruments financiers

35

35.1 Incidence des opérations de gestion financière sur le résultat de l'exercice

486

35.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés

486

EDF utilise des instruments financiers dont l'objectif est de limiter l'impact du risque de change sur les fonds propres et sur le résultat, ainsi que de couvrir son risque de taux d'intérêt.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	À recevoir Notionnel	À livrer Notionnel	À recevoir Notionnel	À livrer Notionnel
1- Opérations sur les taux d'intérêt				
En devises				
Achats de contrats FRA GBP	113	113	21	-
Achats de contrats FRA EUR	200	200	-	-
Swaps de taux court terme				
En euros	2 261	2 261	3 675	3 675
En devises				
GBP	225	225	382	382
Swaps de taux long terme				
En euros	2 963	2 963	2 814	2 814
En devises				
CHF	404	404	202	202
GBP	1 013	1 013	420	420
JPY	353	353	-	-
Sous-total	7 532	7 532	7 514	7 493
2- Opérations sur le change				
Opérations à terme				
EUR	7 039	19 197	4 061	4 608
CAD	-	-	-	2
USD	6 021	3 135	2 810	729
GBP	12 704	3 648	718	2 362
CHF	-	-	784	481
HUF	322	226	217	217
PLN	433	263	251	256
JPY	-	186	-	-
Options de change				
Achat d'options				
EUR	36	-	35	74
HUF	-	37	-	-
PLN	-	-	68	31
Vente d'options				
EUR	36	-	37	70
HUF	-	37	-	-
PLN	-	-	68	31
Swaps de capitaux long terme				
EUR	8 184	10 728	3 641	7 862
JPY	1 372	-	494	-
USD	3 676	278	499	410
GBP	3 347	7 248	4 651	2 199
CHF	1 618	-	875	-
HUF	28	28	-	-
PLN	41	41	120	120
Sous-total	44 857	45 052	19 329	19 452
3- Swaps de titrisation	1 260	1 260	1 628	1 628
TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN FINANCIERS	53 649	53 844	28 471	28 573

Les montants figurant dans le tableau ci-dessus correspondent aux valeurs nominales des contrats contrevalorisés aux cours de change du 31 décembre 2009 (que ces contrats soient qualifiés de couverture ou pas).

35.1

Incidence des opérations de gestion financière sur le résultat de l'exercice

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Instruments non qualifiés de couverture		
Gains ou pertes réalisés		
Opérations à terme de change	366	711
Opérations de change comptant	-	(1)
Options de change	(4)	1
Currency swap	(3)	2
Instruments de taux (swap, cap et floor, FRA, option)	4	9
Gains ou pertes latents		
Opérations à terme de change	(467)	281
Currency swap	622	-
Impact net couverture (instruments couverts et instruments de couverture)		
Instruments de taux (swap, cap et floor, FRA)	(24)	(16)

35.2

Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus avec les taux de change du marché et les taux d'intérêt à la clôture sur la période restant à courir sur les contrats (la valeur de marché comprend les intérêts courus).

La valeur comptable des instruments dérivés hors bilan comprend les intérêts courus, les soultes et les primes payées ou reçues ainsi que les écarts de change, déjà enregistrés dans les comptes d'EDF. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne le gain latent ou la perte latente.

La juste valeur des instruments financiers dérivés hors bilan au 31 décembre 2009 calculée par l'entreprise figure ci-dessous :

(en millions d'euros)

	Valeur comptable	Juste valeur
Opérations de couverture du risque de taux		
Swaps long terme, caps et floors	49	71
Opérations de couverture du risque de change		
Opérations de change à terme	(247)	(333)
Swaps de capitaux long terme (court et long terme)	80	5
TOTAL	(118)	(257)

Note Engagements hors bilan

36	36.1 Engagements hors bilan données	487
	36.2 Engagements hors bilan reçus	488
	36.3 Autres natures d'engagements	489

Au 31 décembre 2009, les éléments constitutifs des engagements liés à l'exploitation, au financement et aux investissements (hors engagements de livraisons d'électricité et accords de partenariat) sont les suivants :

(en millions d'euros)	Échéances			2009	2008
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		
Engagements hors bilan donnés	10 767	17 937	23 639	52 343	57 525
1 - Engagements liés à l'exploitation					
Engagements d'achats fermes et irrévocables	5 329	11 143	22 883	39 355	41 191
Engagements sur commandes d'exploitation ou d'immobilisation	3 317	2 802	314	6 433	6 638
Autres engagements liés à l'exploitation	774	1 493	278	2 545	2 443
2 - Engagements liés au financement	2	2 499	164	2 665	3 210
3 - Engagements liés aux investissements	1 345	-	-	1 345	4 043
Engagements hors bilan reçus	3 851	9 970	369	14 190	28 805
1 - Engagements liés à l'exploitation ⁽¹⁾	3 848	3 458	362	7 668	11 231
2 - Engagements liés au financement	3	6 512	7	6 522	17 574

(1) À compter de 2009, les risques couverts par les contrats d'assurance ne figurent plus en engagements reçus mais font l'objet d'un commentaire s'ils sont significatifs.

36.1 Engagements hors bilan donnés

36.1.1 Engagements liés à l'exploitation

36.1.1.1 ENGAGEMENTS D'ACHATS FERMES ET IRRÉVOCABLES

EDF a souscrit dans le cadre de ses activités de production et de commercialisation des contrats à long terme ainsi que des contrats dits de « take

or pay » selon lesquels elle s'engage à acheter des matières premières, du combustible, de l'énergie et du gaz pour des durées qui peuvent atteindre 20 ans.

Dans la plupart des cas, ces engagements sont réciproques, les tiers concernés ayant une obligation de livrer ou d'acheter les quantités déterminées dans ces contrats.

Au 31 décembre 2009, l'échéancier des engagements d'achats fermes et irrévocables, évalués en millions d'euros courants, se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Échéances				2009	2008
	< 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans		
Achats d'électricité	2 382	3 109	2 984	7 992	16 467	16 124
Achats de gaz et autres énergies	1 014	2 684	1 598	347	5 643	6 302
Achats de combustibles nucléaires	1 933	5 350	4 832	5 130	17 245	18 765
ENGAGEMENTS D'ACHATS	5 329	11 143	9 414	13 469	39 355	41 191

ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

Les engagements d'achats d'électricité proviennent notamment :

- d'achats d'électricité pour le Système Énergétique Insulaire (SEI) qui s'est engagé en 2008 à acheter de l'électricité produite par les centrales des filiales EDF PEI ;
- de contrats de couverture : il s'agit d'achats à terme à volume et prix fixes dans le cadre de contrats passés avec EDF Trading.

Par ailleurs, EDF a l'obligation d'acheter en France métropolitaine, au terme de l'article 10 de la loi du 10 février 2000, dès lors que le producteur en fait la demande et sous réserve du respect d'un certain nombre de caractéristiques techniques, la production issue des centrales de cogénération, des unités de production d'énergies renouvelables – éolien, petite hydraulique, photovoltaïque - ou valorisant les déchets organiques.

L'essentiel des engagements donnés à ce titre concerne les achats de cogénération et, à un degré moindre, les achats d'éolien, hydrauliques et les achats d'électricité issue de l'incinération de déchets.

Pour l'année 2009, le volume d'achats s'élève à 28 TWh, dont 13 TWh au titre de la cogénération, 8 TWh au titre de l'éolien et 4 TWh au titre de l'hydraulique.

Les surcoûts générés par cette obligation sont compensés (après validation par la CRE) via la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE), instaurée par la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003.

ACHATS DE GAZ ET AUTRES ÉNERGIES

Les achats de gaz relevant de l'approvisionnement et de l'acheminement sont principalement effectués au travers des contrats long terme.

Les engagements d'achats d'autres énergies et matières premières concernent essentiellement des achats de charbon et de fioul utilisés pour le fonctionnement des centrales thermiques.

ACHATS DE COMBUSTIBLES NUCLÉAIRES

Les engagements d'achats de combustible nucléaire proviennent des contrats d'approvisionnement du parc nucléaire pour couvrir les besoins d'EDF en uranium et en services de fluoration d'enrichissement et de fabrication d'assemblages de combustible. La diminution des engagements résulte principalement de la réalisation de contrats recensés au 31 décembre 2008.

36.1.1.2 ENGAGEMENTS SUR COMMANDES D'EXPLOITATION ET D'IMMOBILISATIONS

Il s'agit d'engagements réciproques pour 6 433 millions d'euros pris lors de la signature de commandes concernant les immobilisations, l'exploitation ou les marchés en cours dont 1 107 millions d'euros liés à la construction de la centrale de type EPR sur le site de Flamanville.

36.1.1.3 AUTRES ENGAGEMENTS LIÉS À L'EXPLOITATION

Ils concernent principalement des engagements dans lesquels EDF est engagé en tant que preneur par des contrats de location simple non résiliables portant sur des locaux, des équipements ou des véhicules entrant dans le cadre de son activité normale. Les loyers payables sont susceptibles de renégociations selon des périodicités contractuelles.

36.1.2 Engagements liés au financement

Il s'agit d'engagements de financement d'EDF vis-à-vis de ses filiales notamment pour 1 975 millions d'euros à EDF Energy, 500 millions d'euros à EDF Trading.

36.1.3 Engagements liés aux investissements

Accord avec Veolia Environnement : Veolia Environnement a accordé à EDF une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement. De même, EDF a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF. À défaut d'accord entre les parties sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert.

Dans le cadre des accords conclus en décembre 2008 entre EDF Development Inc. et Constellation Energy Group, EDF a apporté une garantie de paiement des obligations de sa filiale pour un montant de 5,6 milliards de dollars US. Le 6 novembre 2009, 3,6 milliards de dollars US ont été versés lors de la finalisation de l'acquisition de 49,99 % dans Constellation Energy Nuclear Group.

Le solde des garanties données par EDF correspond à un contrat d'option de vente valable pour une durée de 2 ans, donnant à Constellation Energy Group le droit de vendre à EDF Development Inc. certains actifs de production non-nucléaire dans la limite de 2 milliards de dollars US, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires.

36.2

Engagements hors bilan reçus

36.2.1 Engagements liés à l'exploitation

Il s'agit essentiellement :

- d'engagements réciproques pour 6 682 millions d'euros dont 6 433 millions d'euros sur les commandes d'exploitation et d'immobilisations ;
- des quotas d'émission de gaz à effet de serre restant à recevoir pour la période 2010-2012 pour 412 millions d'euros (soit 31,4 millions de tonnes de CO₂).

36.2.2 Engagements liés au financement

Ils correspondent au montant global des lignes de crédit pour 6 500 millions d'euros dont dispose EDF auprès de différentes banques.

En 2009, EDF a utilisé puis remboursé la ligne de crédit syndiqué de 11 milliards de livres sterling dont elle disposait à fin 2008 pour financer l'acquisition de British Energy.

36.3

Autres natures d'engagements

36.3.1 Engagements de livraison d'électricité

Un ensemble de contrats à long terme a été passé avec un certain nombre d'électriciens européens au terme desquels EDF s'est engagé à livrer de l'électricité. Ces contrats sont de deux types :

- des contrats de co-financement de centrales nucléaires, portant selon les cas sur une centrale particulière ou un parc de production défini. Les entreprises ayant participé à ces financements ont un droit à l'énergie produite des centrales concernées au prorata de leur participation au financement initial ;
- des contrats commerciaux de vente à long terme adossés le plus souvent sur le parc de production nucléaire.

Par ailleurs, lors de la prise de participation dans EnBW en 2001, EDF s'est engagé auprès de la Commission européenne à mettre à disposition du marché une partie de ses capacités de production, pour une durée estimée initialement à cinq ans soit en principe, jusqu'au 7 février 2006. Cet engagement était destiné à favoriser l'accès de concurrents au marché français en palliant pendant quelques années les difficultés d'approvisionnement existant sur un marché français alors naissant.

EDF a la possibilité depuis février 2006 de déposer une demande argumentée de sortie du processus d'enchères. À ce jour, EDF a décidé de ne pas faire ce choix. Après des discussions avec la Commission européenne et sur proposition d'EDF, la Commission a autorisé, en septembre 2006, un certain nombre d'aménagements au processus d'enchères, notamment l'introduction d'un produit de base d'une durée de 4 ans, mis en vente depuis septembre 2006, sans modification du volume d'énergie annuel mis à disposition par EDF. En 2009, près de 38 TWh (contre 43 TWh en 2008) ont ainsi été mis à disposition du marché. Les enchères se poursuivent à ce jour à un rythme trimestriel.

Suite au contentieux qui a opposé EDF et Direct Énergie, le Conseil de la concurrence, par sa décision en date du 10 décembre 2007, a accepté et rendu obligatoire l'engagement proposé par EDF, de mettre à disposition des fournisseurs alternatifs d'électricité en France une capacité significative d'électricité de 1 500 MW en base, soit environ 10 TWh par an sur des périodes allant jusqu'à 15 ans, à des niveaux de prix leur permettant de concurrencer effectivement les offres d'EDF sur le marché libre de masse.

EDF a proposé pour une première période de 5 ans, de 2008 à 2012, un prix moyen de fourniture en euros courants fixé à 39,4 €/MWh pour 2009 (36,8 €/MWh pour 2008) et qui augmentera progressivement pour atteindre 47,2 €/MWh en 2012. Concernant la deuxième période de dix ans, le prix a été fixé de manière à couvrir les coûts de développement par EDF de l'EPR à Flamanville.

Dans ce contexte, EDF a procédé le 12 mars 2008, le 19 novembre 2008 et le 18 novembre 2009 à trois appels d'offre portant sur des contrats d'approvisionnement en électricité de base de 500 MW chacun et pour une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans. À l'issue de ces trois appels d'offre, la totalité de l'énergie proposée par EDF, soit 1 500 MW au total, a été souscrite.

36.3.2 Contrats d'assurance

EDF a reçu des engagements des compagnies d'assurance pour couvrir les risques liés à la construction de la centrale de type EPR de Flamanville pour 2 843 millions d'euros.

36.3.3 Accord de partenariat entre EDF et ENEL

EDF et ENEL ont signé, le 30 novembre 2007, un accord de partenariat industriel aux termes duquel ENEL participe financièrement à hauteur de 12,5 % de l'ensemble des dépenses de construction, d'exploitation, de déconstruction et gestion de l'aval du cycle nucléaire de la centrale nucléaire de type EPR de Flamanville et reçoit en contrepartie 12,5 % de la production d'électricité de cette centrale sur la durée de son exploitation. EDF est l'exploitant nucléaire de la centrale et en assume en conséquence la responsabilité totale.

Par ailleurs, préalablement à la réalisation effective de cet investissement, ENEL a la possibilité d'acquérir progressivement de l'énergie issue de la production du parc nucléaire d'EDF à concurrence d'une capacité totale de 1 200 MW.

EDF et ENEL ont signé, en février 2009, deux accords industriels relatifs au développement de l'énergie nucléaire faisant suite à l'accord de novembre 2007.

Le 3 août 2009, EDF et ENEL ont créé une joint-venture à 50/50, nommée « Sviluppo Nucleare Italia SRL », dont l'objectif est de mener les études de faisabilité pour la construction d'au moins quatre réacteurs de technologie EPR en Italie, conformément au premier accord conclu par les deux groupes.

Le deuxième accord prévoit d'étendre la participation d'ENEL dans le nouveau programme nucléaire français et de l'associer au nouveau réacteur EPR de Penly.

Note Environnement

37

37.1 Quotas d'émission de gaz à effet de serre	490
37.2 Certificats d'économies d'énergie	490
37.3 Fonds Carbone	490

37.1 Quotas d'émission de gaz à effet de serre

EDF s'est vue allouer des quotas d'émission de gaz à effet de serre depuis 2005.

Pour l'année 2009, le volume total des quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués à EDF s'élève à 16,6 millions de tonnes. Le volume

des émissions s'élève à 19 millions de tonnes (17,6 millions de tonnes au 31 décembre 2008).

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre restant à recevoir pour la période 2010-2012 au titre de l'allocation par l'État sont estimés à 31,4 millions de tonnes.

37.2 Certificats d'économies d'énergie

En application de loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique et instaurant un système de certificats d'économies d'énergie concernant les personnes morales qui vendent de l'électricité, du gaz, de la chaleur ou du froid aux consommateurs finals et de l'avis n° 2006-D du 4 octobre 2006 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité précisant le traitement comptable en normes françaises, EDF prend en considération dans ses comptes la gestion des certificats d'économies d'énergie.

Le montant de l'obligation d'économies d'énergie notifié à EDF, pour la période triennale du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2009, s'élève à 29 849 GWh cumac. EDF s'est organisé pour porter des offres d'efficacité énergétique sur chacun de ses segments de marché et a ainsi réalisé l'obligation qui lui a été attribuée par l'arrêté du 17 octobre 2007.

EDF est dans l'attente des obligations qui seront définies pour la nouvelle période.

37.3 Fonds Carbone

EDF a créé, en novembre 2006, un Fonds Carbone afin de diversifier sa politique d'obtention de permis d'émissions de quotas de gaz à effet de serre et renforcer ainsi sa capacité à assurer ses engagements environnementaux dans des conditions économiques optimales.

L'objectif de ce fonds est de soutenir des projets de réduction d'émission de gaz à effet de serre dans les pays émergents (Asie, Amérique du Sud, etc.) dans le cadre des Mécanismes de Développement Propre définis par le Protocole de Kyoto et d'obtenir des permis d'émissions, appelés crédits d'émission (Carbon Emission Reduction, CER).

Le Fonds Carbone associe EDF et certaines de ses filiales européennes (EDF Energy, Edison, EnBW et EDF Trading) qui disposeront des crédits d'émission obtenus. Ces derniers peuvent être restitués en lieu et place des quotas de gaz à effet de serre dans une limite basée sur un pourcentage de l'allocation fixé par chaque État. Dans le cadre de l'actuel plan national d'allocation des quotas, la restitution des CER est plafonnée à 13,5 % de l'allocation.

La gestion de ce Fonds Carbone est confiée à EDF Trading qui développe et négocie les contrats d'achat de crédits d'émission.

Au 31 décembre 2009, le Fonds Carbone n'a pas d'impact significatif sur les états financiers d'EDF.

Note Rémunération des mandataires sociaux

38

Les membres des organes d'administration et de direction de la Société sont le Président du Conseil d'administration, les Directeurs Généraux Délégués jusqu'au 25 novembre 2009, et les membres externes du Conseil d'administration.

Le montant brut global, hors charges patronales, des rémunérations et avantages de toute nature et des jetons de présence versés par la Société

au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se décompose comme suit :

(en euros)	2009	2008
Organes de direction ⁽¹⁾	3 431 215	3 255 771
Organes d'administration ⁽²⁾	223 000	148 250

(1) Jusqu'au 25 novembre 2009.

(2) L'augmentation par rapport à 2008 est due principalement à un nombre de conseils d'administration plus important.

Note Événements postérieurs à la clôture

39

39.1 Émission d'emprunts obligataires

491

39.1 Émission d'emprunts obligataires

Le 26 janvier 2010, EDF a réalisé une émission obligataire sur le marché américain auprès d'investisseurs institutionnels (émission dans le cadre de la règle 144A de l'US Securities and Exchange Commission) d'un montant de 2 250 millions de dollars US qui comporte deux tranches :

- une tranche 10 ans d'un montant de 1 400 millions de dollars US, coupon 4,60 % ;
- une tranche 30 ans d'un montant de 850 millions de dollars US, coupon 5,60 %.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Électricité de France SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'évaluation des provisions de long terme liées à la production nucléaire, dont les modalités de détermination sont décrites dans les notes 1.14 et 29, qui résulte comme indiqué en note 1.2, des meilleures estimations de la Direction. Cette évaluation est sensible aux hypothèses retenues en termes de coûts, de taux d'inflation, de taux d'actualisation à long terme et d'échéanciers de décaissements. La modification de certains de ces paramètres pourrait conduire à une révision significative des provisions comptabilisées.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les notes 1.3, 1.7 et 1.15 décrivent les principes et les modalités respectivement retenus en matière de comptabilisation et d'évaluation du chiffre d'affaires, pour la partie relative à l'énergie livrée non relevée non facturée, des immobilisations financières, ainsi que des provisions et engagements en faveur du personnel.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Les notes 1.14 et 29, et 1.15 et 30, exposent respectivement les hypothèses retenues pour l'évaluation d'une part des provisions de long terme liées à la production nucléaire et d'autre part des provisions et engagements en faveur du personnel. Nous avons procédé à l'appréciation des approches mises en œuvre par votre Société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlées par votre Société. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean-Luc Decornoy

Michel Piette

Deloitte & Associés

Alain Pons

Tristan Guerlain